



**CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 29 octobre 2020**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 29 octobre 2020

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	5
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	6
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE. ....	6
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020. APPROBATION.....	7
5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....	7
6 - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MAJORATION. ANNEE 2020.	7
7 - CONSEILS D'ECOLES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. DELIBERATION MODIFICATIVE. ...	8
8 - APRADIS. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.....	8
9 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2020. SUBVENTION DE L'ETAT. CONVENTION.	9
10 - CONVENTION DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME (DDFIP 80) ET LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES POUR LA PERIODE 2020 - 2023. CSCF. ....	9
11 - DECISION MODIFICATIVE (BUDGET SUPPLEMENTAIRE). EXERCICE 2020. ....	10
12 - REGIE POUR LA PERCEPTION DU PRODUIT DE LA VENTE DES ABONNEMENTS DE STATIONNEMENT RESIDENTIEL. REMPLACEMENT DU SYSTEME DE PAIEMENT PAR INTERNET. PAYFIP. CONVENTION. ....	19
13 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT. ADMISSIONS EN NON-VALEUR PROPOSEES PAR LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES. ....	20
14 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE. CROIX ROUGE FRANÇAISE. SUBVENTION. ANNEE 2020. ....	28
15 - OBJETS TROUVES. DON EN NUMERAIRE AU CCAS. ....	29
16 - GRDF. DISTRIBUTION DE GAZ SUR LA VILLE D'AMIENS. ANNEE 2019. COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE CONCESSION. ....	29
17 - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE. DECLARATION DE PROJET. MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME. APPROBATION.....	30
18 - AMENAGEMENT DE LA RUE ROGER ONFRAY. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION. ....	31
19 - ARRIERE DU 9, QUAI BELU. ACQUISITION. ....	32
20 - ÉTOUVIE. ASSIETTE FONCIERE DE LA FUTURE MEDIATHEQUE DU SECTEUR OUEST. CESSION. ....	34
21 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. ÉTATS DESCRIPTIFS DE DIVISIONS EN VOLUME.....	35
22 - ESPACE CITOYENNETE. SUBVENTIONS. 2 <sup>EME</sup> REPARTITION. ANNEE 2020.....	36
23 - VELAM. OFFRE TARIFAIRE POST COVID-19. MARCHE N°07-209. AVENANT N°4. ....	37
24 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2021.....	38
25 - SOCIETE AMIENOISE DE STATIONNEMENT. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORTS D'ACTIVITES. ANNEES 2015, 2016, 2017, 2018.....	41
26 - TERRAINS FAMILIAUX A DESTINATION DES GENS DU VOYAGE SEDENTARISES. MISE A DISPOSITION D'AMIENS METROPOLE.....	42
27 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 72 LOGEMENTS SITUES RESIDENCE MONT THOMAS A AMIENS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ....	44

<b>28 - AMSOM HABITAT. RESTRUCTURATION DE LA RESIDENCE MAURICE FECAN EN 48 LOGEMENTS ETUDIANTS, SITUEE RUE JEAN BART. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....</b>	<b>45</b>
<b>29 - EMPRISE UTILE A L'EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT CULTUREL LA BRIQUETERIE. MISE A DISPOSITION D'AMIENS METROPOLE.....</b>	<b>47</b>
<b>30 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ACCES A L'EMPLOI. CONVENTION QUADRIPARTITE ENTRE LA PREFECTURE DE LA SOMME, LE DEPARTEMENT DE LA SOMME, AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS. ....</b>	<b>47</b>
<b>31 - VŒUX. QUESTIONS ORALES. ....</b>	<b>51</b>
- <b>QUESTION ORALE SUR L'ANNULATION DU SPECTACLE DE NOËL DES ECOLIERS .....</b>	<b>51</b>
- <b>QUESTION ORALE « QUEL PLAN D'URGENCE A AMIENS POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE ? » .....</b>	<b>52</b>
- <b>QUESTION ORALE « DU BEAU SVP » .....</b>	<b>54</b>

La séance est ouverte à 18 H 12.

**MME FOURE :** Mes chers collègues, je vais vous demander de vous installer. Je pense que nous avons le quorum, Madame CABURET ? Nous avons le quorum. La séance est ouverte. Prenez place mes chers collègues, s'il vous plaît. Je mets en vibreur mon téléphone, excusez-moi.

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je rappelle à toutes fins utiles que le port du masque est obligatoire durant toute la durée du conseil municipal, et pour que nous soyons particulièrement exemplaires, je vous demanderai de le porter y compris lorsque vous serez amenés à prendre la parole. Je vous remercie.

Avant de débiter nos travaux, je tiens à vous dire, comme vous le savez, qu'un attentat est venu une nouvelle fois frapper en plein cœur notre République, ce matin, à Nice. L'hôtel de ville sera illuminé aux couleurs du drapeau national ce soir et demain soir en hommage aux victimes. C'est une tragédie qui survient dans un lieu sacré, l'église Notre-Dame de l'Assomption, un espace de recueillement et de paix à Nice, et dans d'autres lieux, à Avignon et au consulat de France à Djeddah.

Cette série de violences ébranle nos valeurs, mais nous devons rester forts et soudés face au terrorisme et aux actes de barbarie. Mes pensées les plus sincères vont aux familles et aux proches des victimes, mon soutien aux forces de sécurité. L'union constitue le meilleur rempart à ceux qui cherchent à porter atteinte à la France. C'est donc avec une vive émotion que je m'adresse aujourd'hui à vous tous.

Dans un élan de solidarité unanime, nous portons tous également le deuil de Samuel PATY, professeur tombé le 16 octobre pour les valeurs de notre République. Sans la liberté d'enseigner, il n'y aurait pas de démocratie. Ces fanatiques s'en sont pris à un professeur mais aussi à ce qui nous rend humains, autrement dit à la culture. Leur acte résonne comme un avertissement. La culture de la haine prospère partout où règne la haine de la culture.

Ce que visaient les tueurs, c'est très précisément ce qui est sacré pour notre démocratie. En 1848, à la tribune de l'Assemblée, Victor HUGO rappelait avec force que le principe de liberté de la presse n'est pas moins essentiel et sacré que le principe du suffrage universel ; que la liberté de la presse à côté du suffrage universel, c'est la pensée de tous éclairant le gouvernement de tous ; qu'attenter à l'une, c'est attenter à l'autre.

Aujourd'hui, nous devons nous montrer dignes de cette France qui s'est levée, comme elle s'était levée le 11 janvier 2015 après l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Cet élan de solidarité nous engage à défendre la liberté d'expression et de création, la liberté d'enseignement, mais aussi la liberté et le pluralisme de la presse, l'indépendance des médias et la liberté des journalistes et des enseignants qui sont le cœur battant de notre démocratie.

Le 18 octobre dernier, j'apprenais aussi le décès de Jean-Christophe PARISOT qui fut le premier préfet handicapé de France. Atteint d'une forme rare de myopathie, il militait depuis toujours pour la cause des handicapés et vivait dans l'Hérault depuis 2010. Il était âgé de 53 ans. En 2014, Manuel VALLS, alors Premier ministre, l'avait fait chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur. Quelques années plus tôt, en 2008, il avait été nommé sous-préfet du Lot, à Cahors, puis sous-préfet hors cadre et enfin préfet en mission de service public sur le thème de l'exclusion, fonction qu'il exerçait à Montpellier. Candidat aux sénatoriales dans la Somme en 2004, ainsi que deux fois à la présidentielle, en 2002 et 2007, mais sans obtenir les 500

signatures d'élus nécessaires pour se présenter devant les électeurs, ce fervent Européen fut un militant actif de la cause des personnes en situation de handicap. En 1989, par exemple, alors étudiant à Sciences Po Paris, il fonde la Ligue des étudiants handicapés et devient leur porte-parole auprès du ministère de l'Éducation nationale. De 1990 à 2008, il fut membre du cabinet de Gilles DE ROBIEN où il avait la charge de rédiger les discours du maire d'Amiens et du président d'Amiens Métropole. J'ai ainsi eu la chance de l'avoir à mon service en tant que maire entre 2002 et 2007, et j'ai été très émue par l'annonce de son décès parce que j'avais le grand honneur de faire partie de ses amis depuis bien longtemps. Il a donné un très grand exemple aux personnes handicapées mais bien au-delà, il a montré que la puissance de caractère l'emporte sur la souffrance, l'emporte sur ce qui peut ressembler à de la faiblesse. L'esprit est plus fort que tout. Je ne l'avais jamais entendu se plaindre et pourtant il a énormément souffert. Il est un modèle pour moi et il le sera pour les générations futures.

Ainsi, chers collègues, en mémoire de Samuel PATY, de Jean-Christophe PARISOT et des victimes de l'attentat de ce matin, je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée en mémoire de Samuel PATY, de Jean-Christophe PARISOT et des victimes de l'attentat de Nice du 29 octobre 2020.)*

**MME FOURE** : Je vous remercie.

Enfin, suite à l'allocution du Président de la République hier à la nation, je vous informe que Monsieur Gérard STARK, directeur général adjoint du CHU Amiens Picardie, prendra la parole au cours de ce conseil municipal afin de faire un point sur la situation sanitaire dans notre ville. Je suspendrai donc à cette occasion la séance le temps de son intervention et j'en profiterai pour faire un point de mon côté aussi sur la situation telle qu'elle résulte de ces annonces du Président de la République d'hier soir. Ce ne sera pas en tout début de séance parce que Monsieur STARK est retenu par une réunion au CHU, mais donc quand il arrivera, nous lui donnerons la parole pour qu'il puisse intervenir et je le remercie d'avance, tout comme Madame PORTAL, la directrice générale de l'hôpital, qui ne pouvait pas être présente

### **1 - DELEGATIONS DE VOTE.**

**MME FOURE** : J'ai reçu le pouvoir de :

Mme Anne-Sophie BRUNEL	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Matthieu BEAUVARLET
M. Pascal RIFFLART	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Véronique CLECH
Mme Annie VERRIER, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ

**MME FOURE** : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Oui, monsieur BAÏS est absent ? Il n'a pas fait de pouvoir ? Bon, d'accord. Eh bien, la prochaine fois, si c'est possible, faites un pouvoir pour que son vote puisse être comptabilisé.

**DONT ACTE**

## **2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.**

**MME FOURE :** Je vous propose de désigner comme secrétaires de séance Madame Claudine GALLIOT, qui est d'accord, merci, et puis Thomas LHERMITTE, qui est d'accord. Merci beaucoup.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

**MME FOURE :** Dans les communications, le point sur la situation sanitaire sera fait ultérieurement.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 10 décembre 2020 à la même heure, ici, à 18 heures. Nous verrons d'ici-là dans quelles conditions cette réunion pourra avoir lieu. Mais a priori donc, j'aurai l'occasion de l'expliquer tout à l'heure, quelle que soit la situation, nous pourrons tenir cette réunion en présentiel et j'aurai l'occasion de toute façon d'y revenir avec vous ultérieurement.

Je vous informe que j'ai reçu trois questions orales que nous évoquerons, comme d'habitude, en fin de séance.

Et je voulais aussi vous faire une petite communication/information sur le label « 4 fleurs ». J'ai en effet le plaisir de vous informer que le jury national des villes et villages fleuris a décidé de confirmer le label « 4 fleurs » à la ville d'Amiens et de lui attribuer le prix de la diversité végétale. Cela prouve qu'Amiens a su garder son niveau d'excellence avec une intégration remarquable des arbres, des plantes et des fleurs dans les aménagements urbains, et ceci grâce au travail de qualité réalisé par les services. Je profite de cette intervention pour les remercier chaleureusement et les féliciter, pardon, pour cet important challenge qu'ils ont su relever une fois de plus.

Le jury a aussi souligné la qualité des œuvres artistiques du festival Arts, ville et paysage dans les hortillonnages, qui attire 130 000 visiteurs chaque année, mais aussi la qualité du nouveau Musée de Picardie ainsi que la beauté du Jardin des plantes, un véritable poumon vert situé en plein cœur d'Amiens.

Comme vous le savez, la protection des espaces naturels et de la riche biodiversité présente dans notre ville est un des points essentiels de notre politique environnementale. Les nombreuses actions pédagogiques et les manifestations qui sont menées vont dans ce sens. Je pense en particulier à la Fête des plantes, à la Fête de la nature, ainsi qu'aux rendez-vous aux jardins.

Le jury a également souligné l'esprit de la concertation citoyenne à propos des aménagements urbains dans les quartiers. C'est en particulier le cas concernant l'installation des jardins participatifs, la création de vergers conservatoires et de potagers en libre accès. Le jardin Moiroud situé à Etouvie en est le parfait exemple. C'est ainsi qu'avec le développement de toutes ces initiatives, Amiens fait partie des villes les plus vertes de France. Elle est, je vous le rappelle, la troisième ville la plus verte de France dans un classement qui a eu lieu il y a quelques mois.

**DONT ACTE**

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020. APPROBATION.**

**MME FOURE :** Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Madame le Maire, page 11, il est fait état des décisions du maire du mois précédent et sur la question de l'augmentation, enfin du prix qui peut être payé par les familles de plus de trois enfants dans les cantines scolaires, vous nous répondiez qu'une commission de travail serait mise en place, la prochaine commission de travail serait mise en place pour apporter les éléments. Or, vous n'avez pas mis à l'ordre du jour ce point-là lors de la dernière commission et vous ne nous avez pas non plus fait connaître le nombre de familles ayant plus de trois enfants afin de comparer un petit peu les différents tarifs.

**MME FOURE :** Donc sur le procès-verbal lui-même, vous n'avez pas d'observation. Donc, je vais passer au vote. Et puis, je vous réponds tout de suite après.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Sur le fond du sujet, je vous avoue qu'on a eu beaucoup de dossiers à traiter et que donc ce n'est pas passé immédiatement, mais c'est en instance. Hélène BOUCHEZ suit bien ce dossier-là. Elle fera le nécessaire le moment venu, enfin dès que possible.

#### **5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.**

**MME FOURE :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 11 septembre et le 21 octobre 2020. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, je ne fais pas voter puisque c'est juste un compte rendu.

**DONT ACTE**

#### **6 - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MAJORATION. ANNEE 2020.**

**MME FOURE :** Le titre de la délibération n'est pas conforme, n'est pas tout à fait conforme au contenu. Il n'y a pas de majoration ici prévue.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons fixé, lors de notre séance du 10 juillet 2020, le montant des indemnités de fonctions applicables aux membres de l'assemblée.

Néanmoins, l'article 2123-22 du même code dispose que les communes, chef-lieu de département, peuvent voter l'application de majorations aux indemnités de fonctions des élus.

De plus, l'application de cette majoration doit faire l'objet d'un vote distinct de celui du montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

Aussi, dans l'optique de régulariser ce point, je vous propose de voter l'application de cette majoration de 25 % à l'indemnité des conseillers municipaux, non titulaires d'une délégation du maire, afin d'en porter le montant annuel à 3 500,44 euros, Amiens étant chef-lieu de département.

Je précise que cette augmentation ne change rien au contenu de la délibération que nous avons votée le 10 juillet, mais elle permet de voter distinctement ce point et le reste de la délibération.

D'autre part, j'insiste sur le fait que cette majoration ne porte que sur l'indemnité des conseillers municipaux non titulaires d'une délégation du maire, c'est-à-dire, sauf erreur de ma part, uniquement les élus de l'opposition, je pense. Il y en a quelques-uns dans la majorité, d'accord. Merci. Merci, Monsieur le Directeur Général, de le préciser.

Ces explications étant faites, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **7 - CONSEILS D'ECOLES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. DELIBERATION MODIFICATIVE.**

**MME FOURE :** Le code de l'éducation dispose que dans chaque école, le conseil d'école est composé notamment du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Afin de prendre en compte des demandes de modifications de représentations intervenues très récemment, je vous propose d'approuver le projet de délibération qui remplacerait la délibération que nous avons approuvée le 10 juillet.

Ces modifications concernent les écoles maternelles Châteaudun, Edmond Rostand, ainsi que les écoles élémentaires Elbeuf et Albert Roze et l'école maternelle et élémentaire Réaumur.

Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **8 - APRADIS. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.**

**MME FOURE :** La collectivité dispose d'un siège au sein du conseil d'administration de l'Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale Picardie (APRADIS), que nous connaissons bien. Cette association, située à Amiens, rue des deux-ponts, vise notamment à professionnaliser et qualifier les personnels œuvrant dans les établissements sociaux et médico-sociaux, en adaptant les formations en alternance qu'elle dispense aux métiers et aux besoins observés sur les terrains. Elle contribue également à mettre en relation les différents partenaires pour aider à la conception de politiques sociales. C'est en fait l'ancienne école d'assistantes sociales.

Je vous propose de désigner Madame Margaux DELÉTRÉ en qualité de représentante de la Ville d'Amiens pour siéger au sein du conseil d'administration. Je vous invite également à l'autoriser à faire acte de candidature pour siéger au sein du bureau de l'association.

Si vous en êtes tous d'accord, je vous propose de procéder à main levée parce que s'agissant d'une nomination d'un élu, le vote à bulletins secrets est de droit si l'un quelconque d'entre vous le demande. Alors, quelqu'un demande-t-il le vote à bulletin secret ? Personne. Je vous remercie. Donc, nous pouvons passer au vote concernant la désignation de Margaux DELÉTRÉ.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **9 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2020. SUBVENTION DE L'ÉTAT. CONVENTION.**

**MME FOURE :** Dans le cadre de la Dotation de la Politique de la Ville, je vous propose d'approuver la liste des projets pouvant bénéficier de crédits de l'État au titre de l'année 2020, telle que détaillée à l'article 1 de la délibération.

Une enveloppe de 2 131 053 € serait mobilisée cette année pour la Ville d'Amiens et la Métropole, dont 1 166 175 € pour 34 projets présentés par la Ville d'Amiens.

Je vous propose d'approuver la convention correspondante et de m'autoriser à la signer. Je vous invite également à m'autoriser à solliciter tout autre financement permettant la réalisation de ces projets.

À noter que, de 2013 à 2019, 186 projets ont été soutenus par ces crédits, pour un montant total programmé de subventions de 14 525 108 €, dont 119 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Amiens pour 9 394 547 €. C'est vous dire à quel point les dotations Politique de la Ville sont importantes pour notre ville. C'est dire aussi à quel point notre ville en a besoin de ces dotations parce que nous avons, je vous le rappelle, six quartiers qui sont classés en Politique de la Ville.

Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Alors, nous voterons bien évidemment cette délibération. Mais là encore, en commission, nous avons demandé que le montant des enveloppes des dernières années nous soit communiqué afin de voir les évolutions, à la hausse comme à la baisse, de ces crédits, et nous ne l'avons pas eu avant le conseil.

**MME FOURE :** Alors, les réponses vous ont été fournies par mail dans le compte rendu de la commission. Non ?

**M. DESCHAMPS :** Je n'ai pas vu, donc je vous prie de m'en excuser.

**MME FOURE :** Pas de problème. On peut passer au vote ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **10 - CONVENTION DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME (DDFIP 80) ET LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES POUR LA PERIODE 2020 - 2023. CSCF.**

**M. MERCUZOT :** Il s'agit pour nous d'adopter ce soir la Convention de Services Comptables et Financiers avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme et la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes pour la période 2020 – 2023. Cette convention a fait l'objet d'une présentation par la directrice départementale des Finances Publiques en commission des finances. Vous me permettrez donc d'être particulièrement sibyllin sur cette présentation. Il s'agit au fond de mettre en forme un partenariat avec les services de l'État qui nous permettra notamment de rendre de meilleurs services aux usagers, par exemple en évitant de leur demander de redéposer des documents qu'ils ont pu déposer dans d'autres administrations, par exemple pour calculer un quotient familial, ou encore de mettre en place un service facturier, ce qui nous permettra d'accélérer sensiblement les paiements que nous effectuons auprès de nos fournisseurs, ce qui nous permettra d'être dans les clous de la réglementation qui prévoit un délai global de paiement de 30 jours. Voilà pour quelques-uns des

éléments de cette convention qui est particulièrement ambitieuse malgré le peu de choses que j'en ai dit ce soir.

**MME FOURE** : Je pense que cela a été vu en commission des finances de manière assez précise. Y a-t-il des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **11 - DECISION MODIFICATIVE (BUDGET SUPPLEMENTAIRE). EXERCICE 2020.**

**M. MERCUZOT** : Il s'agit même techniquement d'un budget supplémentaire dans la mesure où nous prenons acte du compte administratif 2019 et que nous intégrons les résultats de ce compte administratif.

Bien évidemment, ce budget supplémentaire est fortement marqué par la crise Covid que nous sommes en train de vivre et à la fin de cette présentation, il vous sera proposé un bilan provisoire mais particulièrement éclairant des conséquences financières de cette crise Covid.

Le sommaire de ce budget supplémentaire est constitué des six points que nous allons maintenant reprendre dans le détail, en tout cas dans le détail suffisant pour que chacun puisse voter en toute connaissance de cause.

Concernant la reprise des résultats, eh bien, classiquement nous affectons les excédents de fonctionnement de l'exécution du budget 2019 aux besoins en investissement et je vous laisse regarder, mais tout cela a abouti à un déficit global cumulé de 230 000 €. Nous intégrons donc ces éléments dans notre budget 2020.

Concernant le deuxième point, l'ajustement des recettes courantes, il s'agit en effet pour nous de prendre acte des modifications que l'exécution du budget pour l'année 2020 par rapport à ce que nous avons voté nécessite de prendre en compte. En effet, vous voyez que nous notons une augmentation des contributions directes. Nous notons également une augmentation des dotations de l'État. Mais comme, du fait de la crise Covid, eh bien, nos recettes d'exploitation ont très sensiblement chuté, eh bien, nous sommes amenés à constater une baisse globale de prévision de nos recettes (on en est toujours au stade de la prévision) de l'ordre de 420 000 €, ce qui constitue donc une baisse certes légère, mais une baisse par rapport à ce qui avait été adopté en décembre 2019.

Alors, regardons un peu dans le détail de quoi sont composées ces différentes recettes. Pardonnez-moi, j'ai un peu de mal à m'habituer à ce masque qui vient se coller à la bouche dès qu'on respire et pourtant, il faut bien respirer de temps en temps tout de même.

La fiscalité directe d'abord. La bonne surprise, c'est que le produit des impôts locaux et des taxes est attendu en hausse de 670 000 €, et vous voyez que cette hausse est au fond le résultat de deux mécanismes, l'un à la hausse, l'autre à la baisse : une hausse globale de la fiscalité directe de 1 million €, ce qui est une bonne nouvelle et je vous rappelle qu'évidemment ce million d'euros de plus ne provient pas d'une augmentation des taux que nous aurions votée puisque nos taux sont restés constants, mais tout simplement d'une réévaluation de la base, c'est-à-dire de la valeur locative des locaux qui sont sur notre territoire, et puis de l'augmentation physique de ces locaux.

Par contre, et notamment comme conséquence de la crise Covid et du fait d'une décision qui a été prise d'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure, eh bien, nous voyons nos recettes diminuer de 280 000 €. De la même façon que les droits de mutation qui n'ont pas eu

lieu puisque les mutations ont été en chute, notamment au moment du confinement, eh bien, ces droits de mutation sont attendus pour nous rapporter 200 000 € de moins que ce qui avait été envisagé.

Voilà pour cet aspect de la fiscalité directe qui globalement nous laisse donc envisager une hausse par rapport à ce qu'on avait voté à la fin de l'année 2019.

Concernant les dotations de l'État, elles sont également en hausse de 970 000 €, pratiquement 1 million €. Faut-il s'en réjouir pour autant ? Oui, d'une certaine façon puisque c'est une augmentation des recettes. Et en même temps il faut constater que cette augmentation de recettes provient d'une augmentation de la DSU qui d'année en année, pour notre ville, n'arrête pas d'augmenter, ce qui est à la fois évidemment la conséquence du mode de calcul de cette dotation de solidarité urbaine. Pour autant, mais je pense que chacun finit par avoir cela en tête depuis le temps qu'on le répète, cette DSU augmente parce que la population qui vit dans notre ville est dans une situation socialement peu favorisée. Et donc, évidemment, cette dotation est là pour nous permettre d'apporter des aides complémentaires à la population amiénoise.

Concernant l'ajustement des recettes courantes, il faut maintenant envisager les recettes d'exploitation et c'est bien évidemment sur ce point que nous constatons le plus fort impact de la crise Covid. On y reviendra en fin de présentation, mais vous voyez que nous envisageons une baisse de 1 520 000 € par rapport à ce que nous avons voté à la fin 2019. Et je vous invite à constater d'ores et déjà que ce sont évidemment les recettes tarifaires qui sont en baisse substantielle, ce qui est normal puisqu'au fond les services n'ont pas fonctionné, notamment au moment du confinement, et par exemple, ce qui est naturel puisque les cantines scolaires n'ont pas fonctionné, eh bien, nous n'avons pas eu de recettes de ces cantines scolaires, ce qui est assez logique.

Alors, voilà de façon plus détaillée la façon dont ces recettes d'exploitation ont évolué, en général à la baisse. Les baisses des recettes d'usagers, vous voyez, j'évoquais la restauration scolaire, mais on peut faire le même constat pour les crèches ou les centres de loisirs, pratiquement à hauteur d'1 million € en baisse. De la même façon évidemment puisque les véhicules ne stationnaient pas et que de toute façon la décision avait été prise de rendre le stationnement gratuit, la baisse des droits de places et de stationnement de 500 000 €.

Nous pensons qu'il est raisonnable, pour la sincérité de nos comptes, de prévoir qu'il n'est pas certain que l'État nous alloue la recette effectivement de 400 000 € que nous attendions pour l'événement Amiens For Youth. On verra bien. Peut-être que l'État nous versera quand même cette subvention, mais au regard des dépenses nombreuses que l'État est amené à assumer en ce moment, on se dit que peut-être il y a un doute sur cette question-là. Donc par précaution, nous préférons considérer que cette recette ne sera pas perçue. On verra bien ce qu'il en sera. Et par contre, une bonne nouvelle, c'est que nous avons pu valoriser à hauteur de 340 000 € des certificats d'économies d'énergie, certificats d'économies d'énergie qui sont liés aux travaux de rénovation énergétique qui ont été faits dans les bâtiments de notre collectivité.

Voilà donc pour les différents éléments qui composent nos recettes et vous voyez que globalement elles sont donc prévues en baisse à hauteur de quelque 500 000 €, j'arrondis les chiffres.

Concernant les dépenses, eh bien, si nos recettes baissent, nos dépenses, elles, sont prévues en augmentation de plus de 2 millions € (2 250 000 €), ce qui correspond, vous le voyez, à une augmentation d'un peu plus de 1,7 %.

Alors d'abord, les dépenses de personnel. Merci, Sébastien. J'ai oublié de remercier Sébastien qui est évidemment le directeur que chacun connaît, le directeur du service des finances, et à travers lui d'ailleurs j'en profite pour remercier l'ensemble du personnel de la direction des finances qui chaque jour montre toute son efficacité et son savoir-faire.

Alors, je reviens donc sur le fait que la masse salariale est prévue en augmentation de 450 000 € et que, vous le voyez, les dépenses d'exploitation connaissent une hausse sensible de 860 000 €, de la même façon que les subventions et participations. On revient sur ces différents éléments.

Concernant les dépenses de personnel, eh bien effectivement, il faut inscrire à ce stade une augmentation de 450 000 €, une augmentation qui au fond résulte à la fois d'une hausse très sensible d'1 650 000 € pour le personnel non permanent, ce qui nous amène à une consommation concernant le personnel non permanent équivalente globalement à celle de l'année 2019, et une hausse très sensible qui est pour partie compensée par une baisse du coût du personnel mutualisé. Vous savez bien que nous mutualisons notre personnel, le personnel de notre collectivité, avec celui de la métropole et que donc nous prenons en charge 53 % des coûts globaux de ce personnel mutualisé selon la clé de répartition qui a été calculée depuis l'origine de notre métropole. Voilà donc pour les dépenses de personnel.

Concernant les dépenses d'exploitation, elles sont, elles, particulièrement impactées par la crise Covid, notamment parce qu'eh bien, évidemment, il faut prendre en compte les dépenses notamment liées aux équipements de protection des personnels. Alors, la ligne en pointillé, je l'ai indiqué en commission des finances, est juste là pour indiquer qu'évidemment en 2019 nous sommes sur des chiffres exécutés, donc sur des chiffres qui sont réels. Sur le BP, par définition, nous sommes sur des chiffres prévisionnels, et cela explique qu'en général, eh bien, il y a toujours une différence entre le prévisionnel et le réalisé, et autant on prévoit des recettes de façon extrêmement prudente et le réalisé des recettes est en général un petit peu supérieur à ce qui était envisagé, ce qui prouve la prudence des estimations. Et inversement, pour les dépenses, on autorise, on prévoit des dépenses toujours un peu supérieures à ce qui est en réalité exécuté. C'est un mécanisme classique. Et le pointillé est juste là pour signifier cette différence entre l'exécuté et le prévisionnel.

Alors, en rentrant un peu dans le détail des dépenses d'exploitation, eh bien, on peut relever effectivement un certain nombre d'éléments en hausse et en baisse. Alors, ce qui a trait d'abord à la crise Covid, c'est évidemment des dépenses pour Amiens For Youth qui n'ont pas eu lieu mais qui probablement auront lieu en 2021, en tout cas c'est une éventualité en fonction de ce que décidera ou non la crise Covid que nous traversons. On pourrait faire le même constat pour les dépenses des 800 ans de la cathédrale qui n'ont pas eu lieu, à hauteur de 410 000 €. Et puis, il faut mentionner par ailleurs alors une hausse... Là encore, pardonnez-moi. Inversement, il faut mentionner une hausse de la participation au budget annexe « Parcs de stationnement » à hauteur de 270 000 € en plus de la subvention que nous avons initialement prévue, et le budget annexe « Parcs de stationnement » est évidemment affecté par la crise Covid puisque les recettes de ces parcs de stationnement ont été en baisse, elles ont été inexistantes au moment du confinement. Et puis enfin, des hausses qui n'ont rien à voir avec la crise Covid, notamment les hausses des crédits de fluides avec des effets de régularisation de fins de contrats pour un montant qui, vous le voyez, est loin d'être anodin puisqu'il est de plus d'1 200 000 €. Et puis des montants qui doivent être inscrits finalement en fonctionnement, des montants de fouilles archéologiques qui ont été effectuées sur le terrain se trouvant tout à côté

du hub énergie de l'université de Picardie Jules Verne. Et de la même façon, une hausse de notre contribution au syndicat mixte EUROPAMIENS de 120 000 €.

Et quand on regarde tout cela, qu'on fait le bilan entre les dépenses et les recettes, eh bien on s'aperçoit assez logiquement, puisque nos recettes sont prévues à la baisse et que nos dépenses sont prévues à la hausse, qu'il y a une dégradation de notre excédent de gestion courante, une dégradation de l'ordre de 3 millions €, un petit peu moins en réalité, mais on voit bien que les deux courbes (la courbe bleue, ce sont nos recettes ; la courbe rouge, ce sont nos dépenses) ont tendance à se rapprocher. Mais il n'y a rien, là, à ce stade, de tellement alarmant concernant notre collectivité puisqu'on le voit : on a encore un excédent de gestion courante qui est de plus de 20 millions €. Voilà pour le côté fonctionnement.

Il nous reste maintenant à envisager, avant de faire un bilan provisoire de la crise Covid, les ajustements qu'il est proposé de porter à la prévision, à la programmation pluriannuelle des investissements. Décidément ce soir rien ne va ! Il est proposé en effet de diminuer les opérations de 4 400 000 € et d'augmenter les recettes de 5 millions €, ce qui laisserait une charge nette de 69 270 000 €.

Alors, il faut noter que quelques autorisations de programme sont proposées en modifications, et notamment il est proposé d'augmenter d'1 800 000 € l'autorisation de programme liée au rachat du parc Nisso PELOSSOF sur la ZAC Gare la Vallée pour un montant global, donc avec cette augmentation, de 7 millions €. Il est proposé également d'augmenter l'AP pour la délocalisation du Jardin des plantes pour la porter à 3 740 000 €. Vous voyez que c'est une augmentation beaucoup plus modeste de 70 000 €. Et de la même façon, je vous laisse regarder la Maison du Petit Enfant Germaine Dulac et une augmentation d'AP conséquente qui constitue la mise en œuvre d'un accord qui avait été passé entre les deux collectivités. Il s'agit du fonds de concours au bénéfice d'Amiens Métropole pour 6,5 millions € puisque pour des raisons de capacité à obtenir des cofinancements de l'État, il était convenu que concernant les opérations de renouvellement urbain, eh bien, ce serait la métropole, Amiens Métropole, qui porterait la maîtrise d'ouvrage et il était convenu que puisque l'ensemble des opérations de renouvellement urbain se situe sur le territoire de la ville d'Amiens, eh bien, la charge nette qui en résulterait pour la métropole serait ramenée à zéro du fait précisément de cette participation donnée sous forme de fonds de concours par la ville d'Amiens. Il est donc proposé d'acter de mettre en œuvre cet accord qui avait été passé initialement il y a maintenant de cela quelques années.

Concernant le résultat de tout cela, vous voyez que l'autorisation d'emprunt est diminuée d'un peu plus de 6 millions €. Et si l'on propose d'autoriser 10 millions € en dépenses et en recettes concernant les emprunts, c'est parce que nos services – je les remerciais tout à l'heure et j'évoquais leur efficacité – et notamment cette fois en la personne du directeur adjoint de la direction des finances, sont particulièrement attentifs à faire en sorte que nous ayons les meilleures conditions de financement et même si, on l'a déjà vu ici, le taux moyen de financement de nos emprunts actuellement est inférieur à 0,5 %, eh bien, il est encore possible de faire mieux, et donc en proposant d'inscrire en dépenses et en recettes, on va pouvoir rembourser par anticipation un emprunt en empruntant à des conditions meilleures, ce qui nous fera économiser en termes de frais financiers, et évidemment il me semble que c'est une opportunité qu'il faut surtout ne pas refuser.

Voilà donc pour ces différents éléments, et je m'excuse encore une fois, mais ce doit être le masque qui me trouble, des différents bafouillages que j'ai pu commettre.

Pour autant, il vous faut encore subir quelques minutes ma présentation puisqu'il s'agit maintenant de nous livrer à un bilan financier provisoire de la crise Covid que nous sommes en train de traverser. Alors évidemment, il est particulièrement important de souligner que ce bilan est évidemment provisoire pour la raison que malheureusement nous connaissons tous : c'est que la crise n'est pas terminée et sans doute elle est loin d'être terminée. Et puis, il faut aussi souligner, et ce sont donc des précautions méthodologiques qui sont indiquées dans ces deux diapositives, eh bien, qu'il y a à la fois des dépenses nouvelles, mais quelquefois des baisses de dépenses, mais quelquefois des baisses de dépenses que l'on perçoit aujourd'hui mais qui ne sont peut-être que des reports de dépenses. Et il en est de même pour les recettes. Il peut y avoir des augmentations de recettes ou des baisses de recettes, et puis quelquefois des baisses de recettes qui finalement ne seront que des reports de recettes. Bref, j'évoquais tout à l'heure la baisse des droits de mutation. Après tout, si les mutations, si les ventes d'immeubles qui n'ont pas eu lieu pendant la crise Covid ont lieu dans les mois qui suivent, ce que nous n'avons pas perçu durant la crise Covid, nous finirons par le percevoir les mois d'après et cela, évidemment, il est difficile, sauf à avoir une boule de cristal, de prévoir ce que sera précisément l'avenir.

Alors, au-delà de ces préoccupations méthodologiques qui sont importantes, on peut poser à ce stade un certain nombre de chiffres. D'abord, concernant nos recettes, eh bien, on doit constater que nous avons perdu des recettes directes à hauteur d'1 020 000 €. On va dire 1 million €. Et vous voyez que j'évoquais les droits de mutation. Évidemment les amendes de police qui n'ont pas été dressées et qui ne viennent du même coup pas abonder notre budget. Et la taxe locale sur la publicité et les enseignes, la TLPE, puisque pour accompagner la non-activité économique, il a été décidé de ne pas appliquer cette TLPE aux différents commerces. De la même façon, un certain nombre de décisions tarifaires ont pu être prises, notamment vous voyez le terme, le mot de « loyer », notamment pour les entreprises qui occupent des bâtiments de notre collectivité et pour lesquelles nous avons décidé de les exonérer de loyer justement pendant le temps du confinement, c'est-à-dire pendant le temps où ces entreprises ne fonctionnaient pas. À cela il faut ajouter encore des pertes de recettes auprès des usagers, nous les avons évoquées tout à l'heure, pour un montant global d'1 340 000 €. Donc, il y a sur les recettes beaucoup de baisses et il y a une toute petite hausse, mais qu'il faut saluer malgré tout, qui est la recette qui, sauf erreur de ma part, provient du département, à hauteur de 180 000 € puisque le département a décidé de participer au financement de l'achat de masques distribués à la population à hauteur d'un euro par habitant. Voilà, sauf erreur, c'est 180 000 €. Et on voit que globalement il y a un impact de -2 700 000 € sur les recettes et on voit donc que c'est loin d'être négligeable.

Inversement, concernant les dépenses, eh bien là encore il y a des plus et des moins, mais d'une certaine façon il y a à ce stade plus de moins, plus d'absences de dépenses, que de dépenses nouvelles. D'abord, on a dépensé 400 000 € d'acquisition de matériel de protection sanitaire. Donc cela, c'est une dépense évidemment qui n'était pas initialement prévue. Il y a évidemment des économies qui ont été réalisées du fait du non-fonctionnement de nos services. Je vais prendre un exemple très simple : celui de la restauration scolaire. La restauration scolaire, son non-fonctionnement, c'est évidemment une baisse des recettes mais aussi une baisse des dépenses puisque nous n'avons pas fabriqué de repas, nous n'avons pas acheté les denrées nécessaires à la fabrication de ces repas. Et vous voyez que ces baisses de dépenses ne sont pas négligeables puisqu'elles vont jusqu'à, elles sont estimées à ce stade à 940 000 € de dépenses qui n'ont pas eu lieu. J'ai déjà évoqué Amiens For Youth et les 800 ans de la cathédrale : 1 410 000 € de dépenses qui n'ont pas eu lieu, mais voilà précisément une ligne qui pourrait être des dépenses qui n'ont pas eu lieu en 2020 mais qui auraient lieu en 2021, et d'une certaine façon il faudrait le souhaiter parce que cela montrerait que la crise Covid est terminée.

Cela ne serait qu'un report de dépenses. C'est pour ça que ce bilan n'est, à ce stade, que provisoire. Et puis enfin il faut ajouter en dépenses la fameuse augmentation pour l'équilibre au budget annexe « Parcs de stationnement » à hauteur de 270 000 €. Ce qui fait que globalement nos dépenses, à ce stade, sont prévues pour diminuer, je dis bien pour diminuer, à hauteur d'1 680 000 €, mais on voit bien que ce 1 680 000 € de dépenses en moins risque fort d'être, à 95 %, finalement des dépenses qui vont être reportées en 2021 voilà.

Ce qui fait qu'à ce stade et sous cette réserve de voir les dépenses reportées en 2021, la charge nette de notre budget est augmentée d'1 million €, 1 020 000 €. Il y a l'impact, il y a les recettes en moins, et puis les dépenses qui viennent diminuer. Et évidemment, 1 million, à ce stade, ce n'est évidemment pas négligeable. Pour notre budget, c'est à ce stade supportable, mais encore une fois, il s'agit bien d'un bilan provisoire et il faut attendre la suite, et malheureusement la suite telle que nous la voyons se dessiner n'est pas forcément très favorable.

Voilà pour cette présentation. Je suis encore une fois désolé d'avoir pu quelquefois confondre certains mots et ne pas avoir été aussi clair que j'aurais pu espérer l'être.

**MME FOURE :** Merci, Benoît MERCUZOT, et je pense que c'était utile qu'à l'occasion de cette DM – je préfère l'appeler DM plutôt que budget supplémentaire parce que sinon cela laisse entendre qu'on a des crédits vraiment à dépenser en plus – il ait été fait un point précis sur les dépenses du budget afférent à cette crise sanitaire qui n'est pas terminée. On aura l'occasion d'y revenir au cours de cette soirée bien entendu.

Qui demande la parole ? Madame DELATTRE.

**MME DELATTRE :** Merci, Madame le Maire.

Ce budget supplémentaire nous donne enfin une photographie précise de l'impact de la crise sanitaire sur notre budget, en souhaitant que le reconfinement annoncé ne vienne pas remettre en cause vos estimations. Une nouvelle DM sera-t-elle nécessaire avant la fin de l'année ? Vous nous le direz.

Sinon, globalement, on constate que la perte des recettes d'activité des services est presque complètement compensée par un supplément de recettes fiscales et de DSU. Ce sont les dépenses de fonctionnement qui augmentent davantage, via notamment les dépenses de personnel non permanent et la participation du budget principal au budget annexe « Parcs de stationnement », ce qui réduit l'excédent de fonctionnement d'un montant significatif par rapport au constat des exercices 2018 et 2019 et aura un impact sur l'autofinancement des investissements 2020.

En ce qui concerne la PPI, j'ai noté que vous avez annulé sur 2020 la quasi-totalité des crédits de paiement inscrits au budget primitif pour le soutien à la construction et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux (-6,4 millions sur 7 inscrits) et la moitié de ceux prévus pour aider au développement de l'accession sociale à la propriété (-500 000 € sur 1 million). Il y a là un défaut de cohérence entre le discours et les actes. Nous vous demandons de confirmer la réinscription de ces crédits de paiement en 2021.

La situation budgétaire s'annonce donc un peu plus tendue que d'habitude. Cela reste dans des proportions soutenables pour la ville. Ce sera différent à la métropole.

Un effort était donc possible en faveur du CCAS qui voit sa subvention régresser à un niveau inférieur à 2018 et 2019. Nous regrettons fortement que les décisions prises à l'occasion de ce budget supplémentaire n'aient pas été plus axées sur le social. En effet, nous avons traversé et nous continuons de traverser une année très difficile au niveau sanitaire et social. Les Amiénois et les Amiénoises se sont retrouvés en grande difficulté. Nous savons que le CCAS est une entité à part. Nous déplorons toutefois que des moyens exceptionnels autres qu'un don numéraire dans le cadre des objets trouvés de 1 494,70 € ne lui aient été alloués. Alors que les fonds de concours se comptent en millions d'euros pour des compétences revenant à la métropole, nous désinvestissons les compétences municipales au service de l'humain.

Nous aimerions aussi relever la question du personnel. En commission, nous avons bien entendu l'argument concernant l'impact de la crise du Covid-19 sur l'embauche du personnel non permanent. Or, beaucoup de départs en retraite sont prévus dans les prochaines années au sein des services de la ville et d'Amiens Métropole : d'ici trois ans, 800 départs, et d'ici cinq ans, 1 300. Nous espérons que ces départs seront vite remplacés, non par des contrats précaires, mais en mettant en place une véritable politique d'embauche avec des emplois pérennes.

**MME FOURE :** Qui d'autre demande la parole ? Monsieur DÉCAVÉ, pardon, excusez-moi.

**M. DECAVE :** Alors, ce budget modificatif est effectivement une façon de chiffrer le coût de la Covid-19 ou plus exactement de mesurer le coût des choix budgétaires qui ont été faits par la dernière majorité et sur lesquels, sans surprise, on a un certain nombre de différences d'appréciation, voire même de désaccords. En effet, c'est grâce au travail remarquable, comme vous le disiez, Monsieur MERCUZOT, des services qu'on a une estimation du coût de la Covid pour les finances de la Ville, mais qui est encore une estimation trop approximative du coût humain, social, de cette première phase de confinement, alors qu'on rentre dans la seconde.

Comme nous l'avons dit lors du premier conseil, les choix faits ne sont pas les nôtres. À ce titre, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des éléments, mais la mise en perspective des choix qui ont été faits, le fait de se priver de 280 000 € de recettes sur la taxe sur la publicité extérieure et puis le fait d'avoir un budget du CCAS abondé moins que les années précédentes à hauteur de 157 579 € sur le budget supplémentaire qui nous est proposé, en cette année de détresse sociale accrue, nous laisse pour le moins songeurs.

J'en profite donc pour vous rappeler notre disponibilité pour travailler à la mise en œuvre d'un plan d'urgence ambitieux qui garantisse la santé et la sécurité de tous et qui garantisse l'efficacité des services publics et permette à ses agents de répondre aux besoins des publics dans de meilleures conditions que lors de la première phase de confinement.

J'attire donc, un petit peu comme cela a été fait à l'instant, l'attention sur la part importante et imprévue des dépenses de personnel non permanent. Pour rendre un service public de qualité, on ne saurait laisser dans la précarité ceux qui le rendent et si le paiement des vacataires sur toute la période est une garantie pour ces salariés, la déprécarisation des contractuels doit en être une autre.

Amiens a besoin d'un plan d'urgence qui garantisse des acteurs de terrain associatifs qui font vivre la solidarité au quotidien sur leur capacité à agir dans la période que nous rencontrons et qui est d'autant plus troublée, notamment d'agir en prenant en compte la réalité du niveau de vie des populations. Quand même on doit le rappeler : la dotation de solidarité urbaine. D'agir sur les moyens de ces acteurs dans le cadre d'un plan d'urgence mais aussi et peut-être surtout de leur mise en synergie, ce qui n'a pas été à notre sens le cas jusqu'alors.

Ceci étant dit, pour ne pas être redondant par rapport à ce qui a été précédemment dit, je crois que c'est vous, Monsieur MERCUZOT, qui disiez hier en commission des finances de la métropole que les services peuvent progresser parce qu'ils achètent trop cher. J'attire votre attention sur le fait que nous sommes tout à fait convaincus de l'intérêt des espaces verts à proximité des habitations qui vont encore être fort utiles aux Amiénoises et aux Amiénois dans la période et dans les semaines à venir, pour ceux qui ont la chance d'en avoir entretenus à proximité de chez eux. Le parc Nisso Pelossof est un magnifique endroit, mais on l'achète trop cher : 7 millions là où la presse annonçait 4 à 4,7 millions. On peut se demander s'il s'agit d'un achat ou d'un refinancement.

J'en appelle donc un vote contre ce budget supplémentaire dans l'attente des futurs débats budgétaires qui vont arriver dans les mois prochains et que nous attendons avec impatience.

**MME FOURE :** Merci. Qui d'autre demande la parole ? Personne. Alors, je laisse Benoît MERCUZOT répondre.

**M. MERCUZOT :** Oui, quelques éléments de réponse.

D'abord pour votre première interrogation, je ne sais pas si elle était réelle, mais de savoir s'il y aurait une nouvelle DM d'ici la fin de l'année. Selon toute probabilité, non, il n'y aura pas de nouvelle modification proposée du budget prévisionnel, à moins que le ciel ne nous tombe sur la tête, mais a priori ce n'est pas prévu comme cela.

Peut-être quelques remarques générales mais qui ne sont pas seulement générales. D'abord, sur le tout dernier point, sur l'augmentation de l'AP concernant l'achat du parc Nisso Pelossof, certes il est assez habituel malheureusement, on peut le regretter, mais c'est une réalité qu'au moment où l'acquisition d'un bien est envisagée, le coût de ce bien ne soit pas estimé correctement. Or, il se trouve que sur cette partie-là de la ZAC Gare la Vallée, il y a eu des coûts supplémentaires de dépollution qui ont été, qui ont dû être pris en compte, et par ailleurs un certain nombre d'éléments qui sont liés, et cela a été expliqué en commission des finances d'ailleurs, à un partage assez délicat à opérer entre des coûts qui reviennent à la ZAC et qui restent à la ZAC notamment pour l'écoulement des eaux pluviales mais qui passent par cet aménagement paysager urbain. Et voilà ce qui explique l'augmentation du coût du parc, mais évidemment que comme vous j'aurais été heureux si ce parc avait finalement été moins cher. Cela, je suis bien d'accord, mais il se trouve que c'est le coût réel de mise en œuvre de ce parc.

Voilà pour le tout dernier point mais peut-être, pour ne pas laisser entendre des choses fausses qui ont pu être dites, il ne s'agit évidemment pas pour nous de nous désengager du point de vue de la réhabilitation des logements aidés sur notre territoire. Je rappelle d'ailleurs à ce titre que l'OPAC a voté, et je parle sous le contrôle de ceux qui connaissent bien mieux le sujet que moi, il y a quelques années et a fait mieux que voter ; l'OPAC met en œuvre un plan stratégique de patrimoine à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros. Je ne voudrais pas dire de bêtise, mais c'est 300 millions d'euros et Jean-Christophe pourra me faire un signe de tête pour me dire « c'est exact ». C'est exact effectivement. 300 millions d'euros évidemment que la ville ne finance pas à elle seule, mais à laquelle la ville prend sa part, 300 millions d'euros de financement auquel la ville prend sa part. Et s'il s'avère qu'un certain nombre de crédits de paiement ne sont pas nécessaires, eh bien, c'est tout simplement qu'entre le moment où l'opération est votée, le moment où l'opération est réalisée et le moment où l'OPAC nous demande des financements, eh bien, il s'écoule de toute façon de très nombreux mois, pardonnez-moi, parce que c'est comme cela : la réalité des opérations fait qu'il y a un décalage,

et évidemment qu'on n'a pas besoin de vous promettre que ces crédits de paiement vont être inscrits en 2021. Et pourquoi on n'a pas besoin de vous le promettre ? C'est tout simplement parce qu'on ne propose pas de baisser l'autorisation de programme. L'autorisation de programme reste la même. Donc évidemment que l'effort de la ville de participation à cette réhabilitation des logements sociaux sur son territoire va rester identique à ce qui avait été envisagé et c'est un effort particulièrement important.

J'ai entendu là encore des chiffres de départs à la retraite qui me laissent un peu pantois. J'ai entendu parler de 250 départs à la retraite par an. Cela me paraît évidemment au moins trois fois supérieur à la réalité. Donc je ne sais pas d'où sortent ces chiffres, mais enfin je les démens formellement.

Et puis, sur la question de la TLPE, j'entends effectivement que l'on peut regretter que la ville ait décidé de ne pas faire payer la TLPE à des entreprises qui ne fonctionnaient pas. En même temps, et finalement ce débat est assez naturel entre nous, mais il prouve que nous n'avons effectivement pas la même approche. C'est-à-dire que quand bien même on peut admettre, et évidemment que l'on admet, que l'argent public doit notamment aider à venir en aide auprès des personnes défavorisées évidemment. On sait en même temps que cet argent public n'est pas créé par rien ; il provient d'abord de l'argent privé et qu'il est d'abord récolté auprès de ceux qui créent de la richesse. Et parmi ceux qui créent de la richesse, eh bien oui, oui, même si cela vous déplaît sur le principe, il y a d'abord et avant tout les entreprises. Et donc, il me semble relativement cohérent, en tout cas il me semble que c'est un point de vue que l'on assume pleinement, de dire qu'on ne peut pas envisager d'avoir une population qui se porte bien, on ne peut pas envisager d'apporter de l'aide à la population, si par ailleurs nos entreprises sont en pleine déroute. Et quand nos entreprises sont mises à l'arrêt par un virus tel que nous l'avons connu et tel que nous le connaissons encore, il est assez naturel que la collectivité fasse ce qu'elle peut pour aider à la trésorerie des entreprises parce qu'encore une fois, des entreprises qui meurent, c'est une collectivité et une population dans son ensemble qui finit par se porter particulièrement mal. Et cela me permet d'ajouter que là encore sur l'aide, sur la participation que nous apportons au budget du CCAS, mais là encore je laisse mes collègues élus en charge de ce domaine tout particulièrement le soin le cas échéant de répondre, mais peut-être le ferez vous, Madame le Maire, il me semble bien qu'il faut se méfier des effets et qu'à aucun moment le CCAS n'a été privé par notre ville de moyens qui l'auraient empêché de fonctionner et d'apporter de l'aide aux populations qui évidemment en ont besoin et évidemment tout particulièrement dans cette période de Covid-19. Je vous remercie.

**MME FOURE :** Merci. Je passe la parole à Mathilde ROY pour qu'elle réponde sur la partie du CCAS en effet.

**MME ROY :** Oui, merci, Madame le Maire. Bonsoir, chers collègues. Donc, comme vient de le dire en anticipation Benoît MERCUZOT, il ne s'agit aucunement d'avoir réduit les moyens du CCAS. D'ailleurs, nous le verrons en son temps : le CCAS a un budget qui lui est propre quant au fonctionnement et ce budget spécifique du CCAS est vu en conseil d'administration du CCAS et recoupe l'ensemble de ses dépenses, y compris ses dépenses d'intervention. Je voudrais juste illustrer, puisque là on laisse à penser qu'on diminue les moyens d'intervention alors que les besoins sont croissants, qu'en 2013, par exemple, les aides facultatives du CCAS correspondaient à une dépense de 449 000 €. Durant le précédent mandat, les moyens du CCAS ont notablement été accrus et ils se sont montés à 566 000 €, soit +26 % par rapport aux aides individuelles qui ont été allouées. Donc, les lignes budgétaires que vous voyez figurer dans la décision modificative concernent essentiellement les subventions liées à la mutualisation parce qu'il y a une partie du personnel, en ce qui concerne la direction, qui relève

à la fois de la ville et de la métropole, et donc ce sont ces lignes. Cela ne concerne aucunement les modalités d'intervention, mais j'y reviendrai plus loin plus en détail puisqu'il y a une question orale qui porte en partie sur ce que nous faisons par rapport à la pauvreté. Donc ultérieurement, je redétaillerai un peu ce que nous pouvons faire en la matière. Mais soyez rassurés : les moyens ne diminuent pas, bien au contraire.

**MME FOURE :** Merci, Mathilde ROY. Je pense que c'est important de le noter, surtout que dans la période de nouveau confinement que nous commençons à redécouvrir, eh bien, il est important qu'on ait justement cette attention, que ce soit par l'intermédiaire des adjoints de secteur, que ce soit par le CCAS évidemment. Cette attention aux plus démunis est un souci que nous avons quotidiennement.

Je voulais donc aussi dire que par les temps qui courent, je pense que les commerçants qui ont été exonérés de taxe sur les enseignes ont suffisamment à pâtir de la situation pour qu'on se réjouisse, d'une certaine façon, d'avoir eu ce geste de les en exonérer. C'est bien justice aussi de faire en sorte qu'on épaulé y compris les commerçants qui parfois sont dans des situations sociales extrêmement délicates avec la crise que nous vivons.

Je voulais aussi ajouter en ce qui concerne le personnel non permanent, puisqu'il y a eu plusieurs remarques sur ce point, que si nous n'avions pas eu l'humanité de payer tous les personnels non permanents, y compris pendant la période de Covid durant laquelle ils n'ont pas exercé leur activité et donc période pendant laquelle nous n'étions pas obligés de les payer, si nous ne les avons pas payés, nous n'aurions pas non plus ces dépenses à ce niveau en tout cas. Pour ma part, et je sais bien que c'est le constat que nous faisons tous ici dans cette assemblée, nous estimons que là aussi c'était normal d'être attentif à leur situation et de les rémunérer, même si nous n'y étions pas tenus légalement, parce que cela nous semblait donc tout simplement bien, correct, et je pense qu'on a tous cet avis autour de cette salle.

On va passer maintenant donc au vote sur la décision modificative.

**ADOPTE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT et Mme NOUAOUR ont voté contre.*

**12 - REGIE POUR LA PERCEPTION DU PRODUIT DE LA VENTE DES ABONNEMENTS DE STATIONNEMENT RESIDENTIEL. REMPLACEMENT DU SYSTEME DE PAIEMENT PAR INTERNET. PAYFIP. CONVENTION.**

**M. MERCUZOT :** Il s'agit de remplacer le système Paybox par le système PayFIP. Nous tentons, vous le savez bien, de permettre le plus facilement possible le paiement par Internet des prestations que nous rendons aux administrés. Il se trouve que concernant le stationnement résidentiel, un premier système auquel nous avons souscrit est le système Paybox, mais que désormais et par souci de simplification, nous proposons de passer par le système de paiement mis en place par la Direction départementale des finances publiques qui est par ailleurs utilisé pour le paiement d'autres prestations. Il est donc proposé de résilier la souscription au système de paiement par Internet Paybox et d'autre part d'approuver et de vous autoriser, Madame le Maire, à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne PayFIP.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT. ADMISSIONS EN NON-VALEUR PROPOSEES PAR LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES.**

**M. MERCUZOT :** Il s'agit là encore d'admettre en non-valeur un certain nombre de titres de recettes sur le budget principal et sur le budget annexe « Parcs de stationnement ». En effet, c'est assez classique, même si nous le regrettons à chaque fois, qu'un certain nombre de titres de recettes émis par la collectivité ne puissent pas être recouverts par les services de la trésorerie du Grand Amiens et Amendes. Bien que non encaissées, ces recettes figurent toujours dans nos comptes administratifs des années concernées et nous pouvons les admettre et nous devons les admettre en non-valeur sur l'exercice en cours à la demande du comptable et sur avis conforme de l'assemblée, avis conforme que nous allons vous demander ici.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur des créances qui résultent soit de la modicité des sommes dont nous pouvons percevoir le paiement, soit en raison de l'insolvabilité des débiteurs, de leur disparition, ou encore de la liquidation judiciaire dont ils ont pu faire l'objet.

Au total, le montant des sommes admises en non-valeur, proposées en non-valeur ce soir, s'élève à 139 780,66 €. Donc, vous voyez que ce n'est pas mince.

On doit toutefois, pour tenter de se reconforter, noter que l'admission en non-valeur n'éteint pas les créances, ce qui veut dire que le comptable public reste malgré tout chargé du recouvrement, notamment, on peut toujours espérer et peut-être rêver, dans le cas où le débiteur réapparaît ou reviendrait à meilleure fortune.

**MME FOURE :** Tout est possible, mais on va néanmoins passer au vote s'il n'y a pas d'observation.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Avant de poursuivre notre ordre du jour, vous avez constaté que Monsieur STARK, donc directeur général adjoint du CHU d'Amiens, était arrivé. Je vous avais annoncé tout à l'heure qu'il nous rejoindrait et que nous pourrions ainsi faire un point sur la situation sanitaire dans notre ville et dans notre département. Donc, pour lui permettre de s'exprimer, je suis amenée à suspendre la séance, puisqu'il n'est pas membre du conseil municipal, et nous échangerons avec lui, puis nous reprendrons notre ordre du jour après avoir repris la séance. Donc, la séance est suspendue et je donne la parole à Monsieur STARK.

*(La séance est suspendue à 19 h 18.)*

**M. STARK :** Je vous remercie de me donner la parole dans des circonstances qui sont très particulières pour notre établissement et je dois dire également pour tous les établissements du territoire puisque comme vous l'entendez dans les médias de façon maintenant récurrente, on assiste à une épidémie dont la recrudescence n'a d'égale que la première vague et encore, on estime d'après les projections, cela a été évoqué hier soir d'ailleurs par le Président MACRON, qu'on devrait dépasser la ligne de crête que nous avons observée à la première vague lorsqu'il a évoqué le chiffre de 9 000 lits de réanimation qui risquaient d'être occupés alors qu'à la première vague nous étions arrivés avec un peu plus de 7 000 lits d'hospitalisation, de réanimation occupés.

Ceci dit, je vais vous donner quelques chiffres clés sur la situation actuelle, sur la cinétique en fait de cette épidémie, et puis vous présenter aussi le dispositif qui est le nôtre et qui doit nous

permettre, je l'espère, de répondre en fait à l'ensemble des besoins de la population sur le territoire de la Somme mais aussi, je dirais, plutôt sur l'ancien territoire de la Picardie puisque c'est un petit peu le rayon d'action dont dispose actuellement le CHU d'Amiens.

Alors en termes de chiffres, il y a en fait deux indicateurs qu'il faut avoir en tête. Le premier, c'est le fameux taux d'incidence. Vous en avez certainement entendu parler. Ce taux d'incidence nous permet de calculer le nombre de personnes qui, au cours d'une semaine, sont touchées par cette pathologie et par rapport à 100 000 habitants. Au niveau de la France, le taux d'incidence, donc au 28 octobre, à date d'hier, était de 392 pour 100 000 habitants. En une seule semaine, il est passé en fait de 234 à 392. En une semaine. Pour les Hauts-de-France, la situation est plus critique : nous sommes passés de 324 à 517 cas pour 100 000 habitants. Nous sommes donc largement au-dessus de la moyenne nationale en termes d'incidence. J'insiste beaucoup sur ce fait parce qu'à la différence de ce qui s'est passé dans la première vague, où on était concentrés entre autres sur des régions comme le Grand Est, les Hauts-de-France et en particulier la partie Nord-Pas-de-Calais semblent très exposés actuellement. Et à titre indicatif, pour la Somme, nous sommes dans une situation assez atypique puisque notre taux d'incidence est de 204, donc il est en dessous de la moyenne nationale. Il est largement en dessous de la moyenne des Hauts-de-France. Cependant, il progresse, puisqu'en une semaine on est passé de 133 à 204. Et ce qui est aussi important à signaler, c'est que ce taux d'incidence est tout aussi important pour les classes d'âge supérieures à 65 ans que les plus jeunes, ce qui n'était pas le cas au début de l'épidémie. Donc, c'est maintenant que nous allons avoir un effet en termes d'hospitalisations, d'afflux aux urgences, ce qui là aussi n'a pas été le cas depuis le début du mois de septembre. Donc en fait, l'épidémie prend une tournure très différente de ce qu'on a pu observer lorsqu'on était rivés en fait sur le nombre de dépistages qui étaient réalisés avec le nombre de tests que nous étions capables en fait d'honorer sur l'ensemble des clusters ou des campagnes de dépistage préventives.

Autre élément qui est important : quand on prend en fait les personnes qui se font dépister, le taux de positivité a également très sérieusement augmenté. Il est, à l'échelle donc des Hauts-de-France, de 20 %. La semaine précédente, il était de 14,9 %.

Cela vous montre dans les deux cas, avec ces deux types d'indicateurs, qu'il y a une cinétique très importante qui nécessite évidemment que l'on mette un dispositif hospitalier conséquent.

Alors, au-delà de ces chiffres clés, si je prends maintenant le dispositif hospitalier qui est en cours de constitution au CHU d'Amiens et sur le territoire de la Somme, nous avons eu, je dirais, la chance, et je pense que tout le personnel hospitalier en est relativement fier, d'aborder la première vague en ayant toujours eu un temps d'avance sur l'évolution en fait du nombre de patients, ce qui fait qu'à aucun moment donné le CHU n'a été pris en défaut ou ne s'est retrouvé en situation d'arbitrage difficile par rapport à l'afflux de patients. Nous essayons d'atteindre, je dirais, ce même objectif en termes de qualité de prise en charge et c'est pourquoi nous avons développé notre capacité d'accueil tant pour les lits de soins critiques (quand on parle de lits de soins critiques, on parle de lits de réanimation), que pour les lits conventionnels. Ce sont deux démarches qui sont parallèles et complémentaires.

Du côté des lits de soins critiques, je sors là d'une cellule de crise, nous venons d'acter donc l'augmentation de notre potentiel de lits. Nous étions à 52 lits il y a trois semaines. Nous étions à 56 lits il y a deux semaines. Nous sommes actuellement à 61 lits et nous allons passer à 65 lits à partir du 2 novembre. Nous anticipons déjà une progression du nombre de lits en cas de nécessité, par transformation d'unités de soins continus notamment, et à titre indicatif, lors de la première vague, nous avons dû franchir le cap des 100 lits. Ce qui représente une mobilisation

colossale en matière de personnel puisqu'en moyenne pour 10 lits il faut mobiliser 50 personnels qualifiés. C'est très important d'avoir ces ratios en tête parce qu'ils sont sans commune mesure avec les lits d'hospitalisation que nous avons.

Du côté de l'hospitalisation conventionnelle, donc là nous avons ouvert une unité Covid il y a deux semaines. Cette unité, maintenant, arrive à saturation. Une deuxième unité Covid sera ouverte à compter du 4 novembre. Cela nous offre également une marge de manœuvre par rapport à la progression de l'épidémie.

Sachez que toute cette démarche ne se fait pas seule puisque le CHU travaille au sein du groupement hospitalier territorial, donc Somme Littoral Sud, qui rassemble 10 établissements et qui sont essentiellement situés sur la Somme, hormis Montreuil-sur-Mer qui est situé dans le département voisin. Et là aussi, nous avons mis en place une régulation territoriale qui nous permet d'avoir une vision sur l'ensemble des lits potentiels d'accueil, que ce soient des lits de soins critiques ou des lits conventionnels, qui existeront ou qui existent déjà dans ces établissements. De plus, depuis maintenant une semaine, nous avons une régulation territoriale avec le secteur privé qui s'est mise en place et nous travaillons en parfaite complémentarité pour qu'il puisse participer à la prise en charge en termes d'accueil de patients Covid en tenant compte des spécificités de chacune des cliniques puisqu'il faut bien entendu se fonder sur entre autres les qualifications initiales du corps médical afin d'être en rapport avec les différentes filières d'adressage que nous allons mettre en place.

Je tiens aussi à souligner qu'au-delà de la Somme, la particularité du CHU, c'est d'être en relation avec l'Oise et l'Aisne et donc quasi, je dirais, deux fois par semaine à peu près, nous faisons un point avec les établissements de l'Oise et de l'Aisne pour là aussi être en capacité éventuellement d'accueillir des patients qui relèveraient des soins critiques. Cela fait partie de notre activité de recours pour laquelle on est un peu en situation de monopole, notamment pour les situations les plus aiguës, car quand on parle de réanimation, il y a également une gradation au sein même des réanimations. Et donc là, la régulation se passe très bien. Elle est fondée d'ailleurs sur une expérience qui a été quand même un peu dramatique puisque lorsque nous avons eu le cluster de l'Oise qui était le premier cluster pratiquement en France en termes d'ordre chronologique, même s'il a été moins médiatisé que celui de Mulhouse, nous avons été l'établissement en fait de recours qui a accueilli tout de suite les patients en réa, notamment en raison en fait des difficultés de fonctionnement qu'ont eu ces deux hôpitaux parce qu'ils ont été frappés de plein fouet. Donc là aussi, on a mis en place un dispositif qui nous permet vraiment de mailler tout le territoire.

Ceci étant, je ne vous cache pas que les prévisions ne sont pas très optimistes et que par rapport à ces prévisions, nous nous attendons à une situation qui va se durcir dans les 15 prochains jours et nous n'espérons qu'une seule chose : c'est que le confinement qui a été décidé prenne véritablement ses effets et que le sommet, je dirais, de la vague qu'on attend soit compatible avec nos capacités d'accueil tant à l'échelon local qu'à l'échelon régional puisqu'à la différence de la première vague, nous n'avons pas une solution de secours avec Lille puisque le CHU de Lille est plus impacté que nous. Le Nord-Pas-de-Calais est très, très impacté. Nous avons même été dans une situation inverse : on nous a sollicités, la semaine dernière, pour accueillir certains patients en hospitalisation conventionnelle afin de décharger certains établissements de Lille et de sa métropole.

Voilà un peu en quelques mots, je dirais, le dispositif tel qu'il existe. Je suis tout à fait disposé à répondre aux interrogations si vous en avez.

**MME FOURE :** Merci beaucoup, Monsieur STARK. Je pense que la qualité de l'écoute que l'on ressent de la part de chacune et de chacun d'entre nous dans cette assemblée démontre l'intérêt que nous portons tous aux informations que vous venez de nous donner donc qui semblent aller, qui semblent démontrer aussi que les mesures qui ont été prises hier au plan national étaient attendues, je vais dire, par l'ensemble des équipes soignantes. Je voulais aussi donc vraiment, en votre nom à tous, remercier très chaleureusement Monsieur STARK et à travers lui évidemment l'ensemble du personnel soignant et l'ensemble du personnel administratif de notre CHU qui ont été vraiment tout à fait à la hauteur, dans la première crise comme actuellement, et ce n'est pas simple de devoir faire face à un virus qu'au début on ne connaît absolument pas, qu'aujourd'hui on connaît un peu mais il y a beaucoup de points d'interrogation encore autour de cette épidémie. Donc, je voulais vraiment vous féliciter et vous remercier du dévouement que l'ensemble des personnels de notre CHU montrent au quotidien, et que cela aille depuis les agents de service en passant par les techniciens et évidemment le personnel médical et paramédical. Je pense que c'est vraiment toute la communauté de l'hôpital qui est à la hauteur depuis plusieurs mois et donc oui, je pense qu'on peut les applaudir.

*(Applaudissements.)*

**MME FOURE :** Mais si je puis me permettre, je pense que si on veut que ce personnel puisse continuer à être à la hauteur, il faut que chacune et chacun d'entre nous fasse les efforts nécessaires et respecte en particulier les règles que l'on nous a demandé de suivre, même si elles sont difficiles. Bien sûr, on sait bien que ce n'est jamais simple, mais voilà.

Qui souhaite peut-être poser des questions ? Alain GEST.

**M. GEST :** Oui, Monsieur STARK, je m'associe bien sûr aux propos que vient de tenir Madame le Maire. J'aurais juste une question à vous poser sur l'existence ou pas d'un partenariat avec le pôle des cliniques privées et quelle est la nature éventuellement de ce partenariat.

**M. STARK :** Alors, le partenariat a été initié en fait la semaine dernière, au moment où on a eu connaissance de l'évolution exponentielle de l'épidémie, parce que jusqu'à présent dans la Somme nous n'avons pas un nombre de patients importants, donc que nous avons la capacité d'accueillir. Donc, on a demandé en fait aux deux cliniques du groupe de cliniques – maintenant on a une configuration qui a un petit peu évolué sur l'agglomération amiénoise – de nous indiquer clairement quelles étaient leurs capacités d'accueil en réanimation et en hospitalisation conventionnelle. Ils se sont engagés à ouvrir de part et d'autre quatre lits en réanimation et huit lits en conventionnel. Ils doivent par contre s'organiser sur ce sujet parce qu'ils ne sont pas opérationnels et cela participe d'une démarche collective pour irriguer le territoire. On a prévu également donc de se voir hebdomadairement pour faire un point afin d'approfondir le sujet et il y a une réunion médicale qui est également programmée, car leur formation fait qu'ils n'ont pas forcément les compétences pour des services de réanimation lourde dont nous avons d'habitude au CHU. Donc, il est convenu que ce sont des patients qui sont un peu moins lourds et qui correspondent bien à leur profil de prise en charge habituelle qui leur seront adressés. Je sais que du côté des urgentistes les contacts ont été pris dès aujourd'hui afin d'organiser ce dispositif.

Ceci étant, je tiens à insister sur le fait que déjà lors de la première vague, en pleine première vague, il y a eu une coopération, qui sans être formalisée dès le début, s'est agencée de façon très, très claire et le clivage habituel qu'on pouvait connaître actuellement puisqu'on connaît bien les rivalités entre secteur public et secteur privé, a été largement dépassé dans ce contexte. Et l'expérience que nous avons eue lors de la première vague nous est très utile parce

que maintenant les gens se connaissent, ce qui permet, je dirais, d'assurer une fluidité en fait dans cette démarche. La seule difficulté, mais elle n'est pas liée en fait aux structures, c'est que ce sont des structures qui ont une taille relativement modeste par rapport en fait à l'importance de l'épidémie. Donc elles ne sauraient suffire, je dirais, à répondre à l'ensemble de la demande et nous essayons de nous ouvrir sur l'ensemble du territoire, car même une petite structure qui nous offre des lits d'aval, de SSR ou des lits de médecine polyvalente, nous pouvons y mettre des patients non-Covid afin pour nous de prendre en charge les patients Covid qui relèveraient d'un mode de prise en charge plus complexe dont ces petites structures n'ont pas forcément l'habitude.

**MME FOURE :** Merci de ces précisions. Je pense que cela démontre en effet que... comment dirais-je... le conventionnement entre les différentes structures peut être utile et puis les rencontres également, et en tant que présidente du conseil de surveillance du CHU, je me réjouis de ces accords entre le pôle privé et puis le CHU, et je souhaite qu'au-delà de cette crise cela perdure. Renaud DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Merci, Monsieur STARK, et merci évidemment à toute l'équipe du CHU. Vous avez dit dans votre propos que la Somme était un département un peu atypique qui présentait des taux un peu plus bas que la moyenne des Hauts-de-France. Est-ce que vous avez des hypothèses qui peuvent expliquer cela ? Même si j'imagine que c'est compliqué à savoir. Mais est-ce qu'il y a des hypothèses qui peuvent expliquer pourquoi il y a eu moins de cas positifs à Amiens et dans les villes autour d'Amiens ?

**MME FOURE :** C'est peut-être prématuré.

**M. DESCHAMPS :** Je ne sais pas.

**MME FOURE :** Parce que cela suppose peut-être des études un peu plus approfondies.

**M. STARK :** Il y a deux hypothèses, mais elles n'ont rien de scientifique. Cela correspond aux discussions qui sont en cours parce qu'évidemment les médecins qui nous environnent s'interrogent comme nous sur ce sujet. Il y en a une qui est liée à la densité de population, car clairement il y a une différence de densité de population entre la Somme, l'Aisne d'un côté, et les autres départements des Hauts-de-France, et là cela joue dans les interactions sociales. Ce n'est pas pour rien que la métropole lilloise est sévèrement touchée parce que là il y a une densité de population qui est quand même sans commune mesure avec ce que nous connaissons ici.

Il y a un autre élément qui est plus subjectif, donc qui demande à être vérifié : c'est que lors de la première vague, l'Oise a été très sévèrement touchée, nous avons été touchés par effet ricochet. Il y a eu donc une sensibilité dans l'Oise et dans la Somme qui n'existait pas du tout dans le Nord-Pas-de-Calais. Je peux vous assurer que le Nord-Pas-de-Calais attendait les patients et il a attendu très longtemps. Donc, je pense qu'il n'y avait pas eu cette expérience et j'en veux pour preuve que quand vous regardez le Grand Est actuellement, il est beaucoup moins touché qu'il ne l'était lors de la première vague. Il s'avère que j'étais dans le Grand Est il y a moins d'une semaine, donc j'ai eu l'occasion de discuter avec certains collègues. Ils m'ont dit que la population en fait avait bien intégré le traumatisme, notamment dans le Haut-Rhin, ce qui expliquait un respect plus important des mesures barrières. Ceci étant, quand vous regardez la cinétique en fait de l'épidémie dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, elle est similaire à celle de la Somme et on voit que dans les grandes métropoles comme Strasbourg, cela commence à progresser et il n'est pas impossible que cela atteigne le niveau de Lille mais dans deux ou trois

semaines. En ce sens, le confinement est pour eux, je dirais, le meilleur salut parce qu'au-delà d'un certain seuil, nous ne pouvons pas faire face.

**MME FOURE :** Merci. D'autres remarques ou questions ? Oui, Alain GEST, vas-y.

**M. GEST :** Il a été constaté, semble-t-il, que l'immunité que l'on pensait acquise lorsqu'on avait déjà été frappé par le Covid en fait n'était pas systématique. Est-ce à dire qu'on est toujours en présence du même virus depuis le mois de mars ?

**M. STARK :** Un médecin répondrait mieux que moi. A priori, on ne parle pas de mutation importante. C'est ce que nous disent les infectiologues. Ceci étant, je pense qu'on n'a pas de recul suffisant en la matière et Monsieur JARDÉ qui est ici présent a sans doute des lumières complémentaires sur ce sujet.

**M. JARDE :** Vous me permettez, Madame le Maire et Monsieur le Président : effectivement on peut l'avoir deux fois. C'est l'enseignement qu'on est en train d'avoir. Alors, est-ce qu'on a une immunité qui est limitée dans le temps, c'est-à-dire qu'au bout de six mois les antigènes diminueraient la résistance à la première infection ? C'est une possibilité puisqu'effectivement comme le dit Monsieur STARK, il n'y a pas eu de véritable mutation au niveau de ce virus. Néanmoins, j'ajouterai que c'est un virus que l'on connaît toujours très mal puisque je vous rappelle qu'au départ on disait que c'était une infection de contact, d'où le problème des fameux masques. Après, c'était aéroporté. Puis après on a dit que c'étaient des problèmes pulmonaires. Puis après des problèmes vasculaires. Puis après des problèmes immunologiques et c'est un virus que l'on connaît toujours très mal. Néanmoins, je vais donner un petit espoir : on le traite nettement mieux et on a beaucoup progressé au niveau de son traitement. Donc oui, on peut l'avoir deux fois, Alain.

**M. STARK :** Oui, nous avons développé des prises en charge qui sont beaucoup moins invasives parce qu'on pratiquait des intubations quasi systématiques pour des personnes qui avaient une insuffisance respiratoire à un moment donné. C'est beaucoup moins le cas actuellement. Cela permet une prise en charge en dehors également des réanimations. C'est la leçon de l'expérience qui est acquise. Ceci étant, il ne faut vraiment pas traiter ce virus à la légère parce que j'en discutais tout récemment avec un réanimateur. Il me disait être étonné quand même de voir des patients jeunes – jeunes, c'est 40 ; 30 ans – qui n'ont pas de facteur de comorbidité, et qui peuvent avoir des formes graves et ceci en un temps record.

**MME FOURE :** Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? S'il n'y en a pas, on va remercier Monsieur STARK d'être venu. Je pense que c'était vraiment important. On est en plein dans l'actualité évidemment. Donc, c'était important qu'il puisse venir nous apporter des éléments d'information et donc encore une fois, merci de vous être déplacé et puis on vous souhaite, eh bien, de garder une forme olympique pour affronter les semaines qui viennent, et en espérant que les mesures donc qui ont été prises aient un effet, voilà, positif pour nous permettre d'affronter cette vague qui est en train de déferler.

**M. STARK :** Merci beaucoup et je ne manquerai pas de transmettre votre témoignage, notamment vos applaudissements, à l'ensemble du personnel, car c'est eux qui sont en première ligne et comme vous le disiez bien, c'est un marathon. Merci.

*(Applaudissements.)*

*(La séance est reprise à 19 h 40.)*

**MME FOURE :** Nous reprenons donc l'ordre du jour de notre conseil et si vous voulez bien, j'ai quelques informations à vous donner sur le même thème de cette épidémie. Donc, je voulais vous dire que suite aux décisions qui ont été prises hier, aujourd'hui, donc, l'administration a beaucoup travaillé, et je l'en remercie, pour faire en sorte que l'ensemble de nos personnels soit en ordre de marche pour la période de confinement qui va commencer ce soir.

Donc en quelques mots, sachez que la règle, vous l'avez entendue comme moi hier, c'est donc que tout le monde travaille normalement. Évidemment l'ensemble des personnels qui sont des personnels fragiles pour une raison ou pour une autre, eh bien, ces personnels-là, qu'ils puissent télétravailler ou pas, sont invités à rentrer chez eux parce que la première préoccupation, évidemment, c'est de protéger ces agents-là. Les agents qui le peuvent sont amenés, vont être amenés à télétravailler. Donc ce sont, j'allais dire, en gros chaque directeur ou chaque chef de service qui examine avec ses équipes les possibilités de télétravail en fonction du type de travail, du type de mission effectuée, et en fonction également des possibilités concrètes (je veux dire accès à Internet à domicile, etc.) et donc la majeure partie de nos agents vont continuer à travailler normalement. Par exemple, tous les agents qui travaillent dans les écoles, que ce soient les agents de service, que ce soient les agents du service restauration, que ce soient les ATSEM, que ce soient les directeurs ou animateurs de centres de loisirs, tous ces agents-là travaillent normalement. D'autant qu'évidemment toutes nos écoles et centres de loisirs vont ouvrir en respectant le protocole qui va nous être communiqué normalement demain, mais je sais à quel point nos équipes sont réactives et seront prêtes à accueillir les enfants dans de bonnes conditions à partir de lundi prochain. Donc, télétravail pour les agents qui le peuvent. Travail en présentiel pour la plupart d'entre eux. Nous, nous tiendrons évidemment nos réunions normalement et je vous parlais de notre prochain conseil qui vraisemblablement se tiendra normalement. Si nécessaire, nous veillerons à nous éloigner les uns des autres davantage que ce soir. Mais c'est la raison aussi pour laquelle ce soir j'ai demandé à chacun de garder le masque pour éviter tout risque et aussi pour montrer l'exemple parce que c'est notre rôle d'élus.

J'avais annoncé déjà il y a deux jours que le marché de Noël allait être annulé, mais vous avez constaté comme moi que si je n'avais pas pris cette décision il y a deux jours, eh bien, ce marché de Noël aurait été annulé dans la droite ligne des décisions prises nationalement.

Sachez aussi que les adjoints de secteur sont mobilisés. Nous nous sommes rencontrés juste avant la réunion du conseil municipal, mais tout le monde est extrêmement mobilisé pour assurer ce que je pourrais appeler le filet de protection à l'égard des habitants de notre ville qui pourraient être isolés, en difficulté, pour quelque raison que ce soit. Et je vous invite toutes et tous à être très attentifs justement aux personnes qui dans votre entourage (vos voisins, les personnes que vous pouvez connaître) pourraient avoir à souffrir de cet isolement lié au confinement. Donc, je vous invite à ne pas hésiter à saisir le CCAS pour que ces personnes soient inscrites sur le fichier qu'on appelle Fragiliste de sorte qu'elles fassent l'objet d'appels téléphoniques réguliers de la part de nos services pour veiller à ce que ces personnes ne manquent de rien et aient le contact humain dont nous avons tous besoin parce que c'est tellement inhérent à notre qualité d'être vivant. Peut-être aussi certains auront besoin aussi de portages de repas à domicile supplémentaires et nous nous adapterons pour notre part en augmentant le nombre de tournées si nécessaire, comme nous l'avons fait au moment de la première vague.

Certains services, très probablement, même si à l'instant où je vous parle tout n'est pas arrêté... J'ai posé un certain nombre de questions à Madame la Préfète dans la journée qui m'a répondu

en partie, mais pas totalement, parce qu'elle-même n'a pas la réponse à toutes les questions que je lui ai posées. Donc, nous allons avancer au fur et à mesure et nous pourrions ainsi être plus précis, mais certains équipements de notre ville ou de notre métropole vont être fermés, c'est clair. Je pense par exemple au zoo, au musée, à la bibliothèque, aux bibliothèques pardon. Donc dans ces cas-là, les agents seront en autorisation spéciale d'absence s'ils se retrouvent à rester chez eux, de manière à ce qu'ils ne soient pas pénalisés bien entendu.

Je voulais aussi vous dire qu'il m'avait semblé important... Ah ! oui, je peux vous donner quelques éléments sur le nombre de personnes qui vont probablement être en télétravail, à titre indicatif parce qu'évidemment on verra à l'usage si ces chiffres doivent être majorés ou non. Mais disons que c'est entre 550 et 700 agents qui devraient pouvoir être en télétravail, sachant que nous veillerons à ce que les agents qui sont en télétravail ne soient pas en télétravail à longueur de semaine, mais qu'ils puissent aussi être relayés par d'autres de façon à ce qu'ils gardent le contact social et humain dont nous avons tous besoin, et on essaie donc d'être, comment dirais-je, attentifs au bien-être de nos agents et on sait bien que rester totalement confiné et ne plus voir du tout ses collègues pendant des semaines entières, cela peut être compliqué. Évidemment nous veillons à ce que nos agents soient dotés de masques, de gel hydroalcoolique, etc. en quantité suffisante. Mais ça, c'était déjà le cas depuis le début de cette crise.

Je voulais aussi vous dire qu'il me semblait important de constituer un comité scientifique local qui aura pour vocation de suivre l'évolution de la situation. Donc, il s'agit de mettre en place un comité scientifique local qui se réunira pour nous fournir un éclairage, un avis, voire des préconisations sur les mesures que nous pourrions être amenés à prendre pour la période à venir. Alors, cette instance a vocation à regrouper des professionnels de la santé spécialisés dans leur champ d'expertise (infectiologie, épidémiologie, pédiatrie, médecine générale, psychiatrie, urgences, prévention, structures de soins). C'est bien sûr Bruno BIENAIMÉ, en tant qu'adjoint à la santé, qui va être chargé du pilotage et du suivi de l'activité de cette instance en lien avec les services de la ville.

Évidemment, nous sommes bien conscients de la charge de travail qui incombe actuellement en particulier aux professionnels de santé. C'est pourquoi nous privilégierons essentiellement les échanges par courriel et le cas échéant par visioconférence comme organisation de travail. Il n'est pas question évidemment de leur demander de passer des heures et des heures à nous éclairer. On ira à l'essentiel, au plus efficace.

Alors, je peux d'ores et déjà vous dire quelles sont les personnes qui ont accepté de participer à ce comité scientifique qui me semble assez complet puisque composé de spécialistes de différents domaines. Donc, il s'agit du Docteur Carole AMSALLEM, qui est urgentiste, chef de service du centre d'enseignement des soins d'urgence au CHU Amiens Picardie, du Docteur François-Marie CARON qui est pédiatre, ancien président de l'Association française de pédiatrie ambulatoire, de Madame Amandine DEJANCOURT qui est la directrice adjointe de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France. Elle est sous-directrice de l'animation territoriale à la Direction prévention promotion de la santé à l'ARS. Il s'agit du professeur Maxime GIGNON, coordinateur du pôle prévention risques information médicale et épidémiologie, de Madame Danielle PORTAL, directrice générale du CHU Amiens Picardie, du Docteur Dominique RINGARD, vice-président du Conseil départemental de la Somme de l'Ordre des médecins, du Professeur Jean-Luc SCHMIDT, responsable du service de pathologies infectieuses et tropicales, et enfin du Docteur Valérie YON, psychiatre, présidente de la commission médicale de l'établissement public de santé mentale autrement appelé établissement Philippe PINEL que nous connaissons tous. Voilà la composition de ce

comité scientifique et je remercie chacune de ces personnes d'avoir accepté de participer à ce comité scientifique qui pourra, le cas échéant, nous éclairer sur les mesures que nous pourrions être amenés à prendre en complément de celles qui ont été prises à l'échelle nationale et il est toujours utile de s'entourer de spécialistes, ne serait-ce que pour éclairer les décisions que nous avons à prendre.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le sujet de cette crise sanitaire, en espérant que donc les mesures prises vont être suffisantes pour pouvoir surmonter cette crise. J'ai demandé à Alain GEST qu'il nous donne des éléments complémentaires et singulièrement par exemple sur les bus, et je lui laisse la parole.

**M. GEST :** Oui, simplement quelques mots, Madame le Maire. Nous allons bien entendu maintenir le service normal en fin de semaine et la semaine prochaine. Je vous signale que le service normal actuellement, pendant les vacances scolaires, est encore très important puisqu'on avait 92 % du flux habituel qui a emprunté le bus pendant la période scolaire et je peux vous dire que pour avoir fait un point très récemment avec la nouvelle directrice générale de Keolis France, nous sommes une exception. Les autres sont plutôt en moyenne à 50 %. Nous, on était au-dessus de 100 % par rapport aux années précédentes juste avant les vacances de la Toussaint, et on est encore à 92 %. Ce qui veut dire qu'on adaptera en fonction de ce que l'on constatera, d'abord sans doute en réduisant l'offre le week-end à partir non pas de celui-ci, mais du week-end suivant, en maintenant et en privilégiant les lignes N2, 8 et 13 qui desservent les zones d'activité, et en faisant en sorte, encore une fois, d'être souple au niveau de l'adaptation en fonction de ce que l'on constatera de la fréquentation des bus, voilà. Et une présentation beaucoup plus complète sera faite sur l'activité des bus lors du conseil d'Amiens Métropole la semaine prochaine.

**MME FOURE :** Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Il n'y en a pas. Alors, nous reprenons l'ordre normal de notre ordre du jour.

#### **14 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE. CROIX ROUGE FRANÇAISE. SUBVENTION. ANNEE 2020.**

**M. DE JENLIS :** Le point 14, il s'agit de parler, d'évoquer le plan communal de sauvegarde. Pour votre information, pour mémoire, le plan communal de sauvegarde est un outil qui permet d'organiser, sous l'autorité du maire, au niveau communal et de réagir rapidement face à la survenance d'événements majeurs, comme par exemple des catastrophes naturelles ou technologiques. Et dans ce cadre, depuis une vieille convention qui a été signée en décembre 2011, on s'appuie sur le savoir-faire de la Croix-Rouge Française ainsi que sur ses moyens matériels pour nous aider, et donc on vous propose de renouveler la cotisation qui est prévue dans cette convention, qui est de 750 € par an. La Croix-Rouge, on ne les présente plus. Juste pour votre information, je vous lis quelques chiffres qui m'ont été transmis par la Croix-Rouge : c'est, dans la Somme, 396 victimes qui ont été prises en charge ; ils sont à nos côtés sur Amiens For Youth, pour les 800 ans de la cathédrale. Ils sont présents au stade Crédit Agricole La Licorne. Ils sont là aussi auprès des Restos du Cœur. Ils participent à la journée d'accueil des étudiants et ils sont là aussi dans les centres de loisirs. C'est aussi des sessions de formation grand public qui ont permis de former quasiment 4 000 personnes aux premiers secours. Enfin bref, c'est vraiment un partenaire majeur et un partenaire de qualité qui nous accompagne dans le cadre de la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à ce point 14.

**MME FOURE :** Merci. Pas d'observation(s), j'imagine ? Alors, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **15 - OBJETS TROUVES. DON EN NUMERAIRE AU CCAS.**

**M. DE JENLIS :** Le point 15, principalement cela concerne les objets trouvés parce que cela nous arrive de récupérer du numéraire aux objets trouvés et par définition, c'est un peu compliqué de le restituer, donc on vous propose de délibérer pour autoriser la collectivité à déposer du numéraire à la trésorerie pour permettre ensuite au CCAS de le percevoir. Le montant s'élève à 1 494,72 € et cela couvre la période qui va du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2020. Juste pour information : il y aura prochainement un autre don qui sera fait et qui sera autrement plus conséquent.

**MME FOURE :** Merci. Pas d'observation(s) ? Alors, qui est... Si, pardon : Madame BECKER.

**MME BECKER :** Sur le don « objets trouvés », est-ce que vous avez déjà fléché (j'ai déjà posé la question en commission affaires sociales) la somme qu'on aurait pu imaginer, la somme qui va être donnée au CCAS ? Est-ce que cela a déjà été fléché ?

**M. DE JENLIS :** Votre question, c'est de savoir ce que le CCAS va en faire ?

**MME BECKER :** C'est cela, exactement. On peut par exemple se poser la question du plan hiver. Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été mis en place ? Même si cette somme n'est pas grande, on peut se demander ce à quoi elle va servir au CCAS.

**MME FOURE :** Je pense que c'est au sein du conseil d'administration du CCAS, dont vous êtes membre, je pense, que ce sera décidé. Mais Mathilde ROY a peut-être d'autres éléments.

**MME ROY :** Oui, tout à fait, Madame le Maire. On a un conseil d'administration, comme vous le savez, qui aura lieu en novembre et on va bien sûr évoquer ce don et l'usage qui peut en être fait, sachant qu'il y a beaucoup de besoins. Vous parlez du plan hiver, mais il y a aussi toutes les aides alimentaires qui sont en augmentation. Donc, je pense qu'on ne va pas manquer d'idées pour pouvoir utiliser à bon escient ces 1 400 € qui nous ont été alloués par le service.

**MME FOURE :** Et donc, vous en discuterez au sein du CA du CCAS. Très bien, on peut passer au vote ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **16 - GRDF. DISTRIBUTION DE GAZ SUR LA VILLE D'AMIENS. ANNEE 2019. COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE CONCESSION.**

**MME VERRIER :** La collectivité a confié à GRDF la distribution du gaz via un contrat de concession monopolistique établi de 1996 jusqu'en 2026. Conformément aux dispositions du contrat et du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à prendre acte du rapport annuel transmis par GRDF, relatif à l'exploitation du réseau public de distribution du gaz, à la qualité de ce service public et à la situation pour l'année 2019.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ? Alors, on passe au vote.

**DONT ACTE**

**17 - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE. DECLARATION DE PROJET. MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME. APPROBATION.**

**MME VERRIER :** La Ville d'Amiens envisage d'implanter une centrale photovoltaïque sur un site comprenant une ancienne décharge au nord-ouest de la commune.

En plus de permettre le développement d'un projet d'intérêt général sur un site dégradé, la mise en compatibilité du PLU permettrait l'entretien et la surveillance du site par le nouvel exploitant de l'installation photovoltaïque. Les mesures qui ont été définies par l'étude d'impact déjà réalisée dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire apporteront toutes les garanties d'une bonne insertion du projet dans le paysage.

Cette future installation est pleinement cohérente avec les engagements de la collectivité en termes de production d'énergies renouvelables, d'optimisation foncière en requalifiant une zone délaissée tout en générant également des gains économiques pour le territoire en favorisant l'emploi local.

Je vous propose donc d'approuver, d'une part, la déclaration de projet actant l'intérêt général du projet de centrale photovoltaïque et, d'autre part, pour permettre sa réalisation, la mise en compatibilité du PLU de la Ville d'Amiens.

**MME FOURE :** Merci. Peut-être faut-il appeler le dossier « centrale photovoltaïque » pour des raisons techniques, mais j'aimerais mieux qu'on l'appelle « ferme solaire » parce qu'on comprend mieux, quand on dit « ferme solaire », de quoi on parle et « centrale photovoltaïque », cela paraît un peu plus techno, on va dire, que la réalité du projet.

Y a-t-il des observations ? Oui, Madame THÉROUIN.

**MME THEROUIN :** C'est encore un très beau projet, en effet, de ferme photovoltaïque sur un site à requalifier et qui ne servait à rien, donc c'est une très bonne chose. On s'en félicite et bien entendu que nous le voterons. Pour autant, j'aimerais savoir comment Total Quadran, filiale de Total, va favoriser l'emploi local.

**MME FOURE :** Est-ce qu'on a les éléments de réponse ? Y a-t-il d'abord d'autres questions ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Oui, le groupe Amiens au Cœur se réjouit aussi de ce projet. C'est un beau projet. Nous voterons pour. Et nous vous demandons de bien vouloir réfléchir systématiquement à la mise en place de tels projets, notamment sur les toits des grandes surfaces dont nous disposons à la mairie, à la métropole, mais aussi quand nous faisons venir des grandes entreprises dans le secteur de la logistique ou autres qui ont des grandes surfaces de toiture, de les inciter, de les accompagner sur ce type d'implantation de panneaux solaires.

**MME FOURE :** Je vais répondre tout de suite à Renaud DESCHAMPS que c'est la raison pour laquelle Florence RODINGER, qui ne pouvait pas être là ce soir mais qui suit ces dossiers de très, très près, a cette délégation précisément parce qu'elle travaille en lien avec Annie VERRIER sur le sujet. Mais c'est effectivement un sujet important. Pendant la campagne électorale, moi j'ai indiqué que je souhaitais qu'on développe à Amiens une filière dans le domaine du photovoltaïque parce que je crois beaucoup à cette filière-là et je vous rappelle que nous avons voté il y a déjà plusieurs mois une délibération pour annoncer que nous souhaitions avoir, arriver à l'autonomie énergétique à Amiens à l'horizon 2050, et que cela suppose

évidemment que nous dépensions tous moins en énergie bien sûr, mais qu'aussi nous créons des énergies renouvelables, et évidemment les centrales photovoltaïques sont un des éléments.

**MME VERRIER :** Oui, alors pour ce qui concerne l'emploi local, bien sûr à partir du moment où on a une installation de ce type, il y aura forcément une maintenance, il y aura forcément un suivi, et nous souhaitons développer le travail au niveau des artisans et de façon locale bien sûr parce que c'est aussi important. Cela permet que les gens qui sont dans notre région puissent avoir un emploi qui va être forcément très intéressant, très valorisant.

**MME FOURE :** Merci. On peut passer au vote ? Je vais demander qu'on vote pour parce que cela me semble important de voter, de temps en temps, sur de beaux projets, de montrer qu'on est unanimes. Qui est pour ? Voilà, cela fait plaisir. Merci.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **18 - AMENAGEMENT DE LA RUE ROGER ONFRAY. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**MME VERRIER :** L'avenue du Général Leclerc à Rivery et la rue Roger Onfray à Amiens constituent une des entrées sur la Ville d'Amiens, en venant de la rocade Est.

La requalification de cet axe est menée afin de permettre de donner sa place à chaque mode de déplacement.

Lors de la réalisation de l'étude sur l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc de Rivery, il est apparu cohérent de réaliser l'aménagement jusqu'au boulevard Beauvillé, notamment pour la continuité de la piste cyclable bidirectionnelle.

Je vous propose donc de valider les partis d'aménagements et d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir avec Amiens Métropole.

Le coût prévisionnel de l'opération, pour la partie concernant notre commune, s'élève à 900 000 € TTC et la Ville d'Amiens doit participer financièrement à hauteur de 30 % du montant HT, soit 225 000 €. Les travaux sont programmés à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 et se poursuivront au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

**M. DESCHAMPS :** Il se passe des choses bien dans ce conseil ce soir. Il y a eu l'unanimité sur le point précédent. Et sur ce point-là, Madame le Maire, je voulais vous dire que c'est bien ce que vous faites, c'est bien ce que vous avez fait. Cette prise en compte du vélo dans la requalification d'une rue est une bonne chose et en plus vous l'avez fait en concertation avec Veloxygène, avec des spécialistes, avec une association de personnes qui savent ce qu'est le vélo et qui savent rouler, et voilà à quoi cela aboutit : cela aboutit à un beau projet, à un projet où cohabitent le vélo, la voiture, les piétons, de manière harmonieuse, de manière arborée, et vous l'avez dit juste avant : quand c'est bien, il faut le dire. Eh bien, nous le disons : c'est bien ce que vous avez fait là, continuez, faites-le encore sur d'autres projets en mettant les acteurs autour de la table pour que les différents modes de transport puissent cohabiter.

**MME FOURE :** Je ne suis pas sûre qu'on ait l'unanimité néanmoins sur ce dossier. En tout cas, ce n'est pas encore Noël, mais c'est la saison des bons points. Je passe la parole à Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX :** Oui, merci, Madame la Maire. Alors, désolée : nous ne voterons pas ce fonds de concours, non pas parce que le projet nous déplaît, mais c'est surtout le mode de financement, comme vous le savez. Je ne vais pas répéter notre argumentaire, mais voilà, je tiens à préciser que ce n'est pas contre le projet ; c'est contre le mode de financement.

**MME FOURE :** Contre le fonds de concours précisément, je me doutais. On va passer au vote sur le dossier.

**ADOPTE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.*

**19 - ARRIERE DU 9, QUAI BELU. ACQUISITION.**

**MME VERRIER :** Je vous propose d'approuver l'acquisition, moyennant le prix de 25 000 € net vendeur et auprès de Messieurs Fabrice et Samuel LAMARRE, d'un terrain d'une superficie d'environ 270 m<sup>2</sup> à prendre de la parcelle cadastrée AC n°99 et situé à Amiens au 9, quai Bélu.

Les honoraires de négociation d'un montant de 3 000 € et les frais notariés de 1 600 € sont à la charge de la ville.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet de désenclavement du cœur d'îlot de la Dodane que la collectivité souhaite reconquérir pour en améliorer la qualité urbaine et paysagère et faciliter son entretien courant.

**MME FOURE :** Merci. Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Alors, ce point est intéressant parce qu'il concerne le quai Bélu. On en parle souvent. On en a déjà parlé en conseil municipal avec la maison de Madame DUQUEF que nous avons acquise pour en faire un centre de préservation de la langue picarde, c'est très bien. Et là, sur cette nouvelle parcelle, donc on le voit à l'écran, il y a la parcelle verte que suite à des négociations, enfin en tout cas à des discussions avec le vendeur, la ville a décidé d'acheter pour plus tard gérer les arrières. Et vous nous avez dit que le projet n'est pas encore abouti, mais je suis sûr que les choses se feront en leur moment de manière intelligente.

La question que les élus du groupe Amiens au Cœur se posent, c'est sur la parcelle rouge donc qui concerne la maison en elle-même. Elle était à vendre. Nous aurions pu avoir une réflexion sur l'opportunité d'acquérir cette maison dans le but d'en faire un lieu dédié à une activité que nous aurions pu définir ensemble, un lieu dédié à la prévention des risques parce qu'on sait que le quartier Saint-Leu et parfois le quai Bélu sont agités par des nuits difficiles et compliquées, un lieu dédié à la culture pourquoi pas aussi, un lieu dédié à autre chose peut-être qu'un bar qui va peut-être encore s'installer à cet endroit-là et souvent, souvent nous l'entendons : les habitants de ce quartier nous disent qu'ils sont parfois un petit peu embêtés, c'est un euphémisme, par... alors je ne pointe pas du doigt les bars évidemment. Je pointe du doigt les comportements de certains clients et consommateurs. Alors voilà, je me dis que nous aurions pu avoir une réflexion sur l'opportunité d'acquérir cette parcelle rouge. Nous n'avons pas eu cette discussion. Peut-être étiez-vous pris par le temps ? Mais je tenais à faire part de cette réflexion.

**MME FOURE :** Eh bien, je passe la parole à Monsieur VOULMINOT pour une intervention.

**M. VOULMINOT :** Oui, merci, Madame la Maire. Oui, l'acquisition régulière de parcelles à l'arrière du quai Bélu doit certainement aujourd'hui commencer par vous donner une meilleure idée de

votre projet. Là, votre desserte pour faciliter les livraisons des restaurants semble de plus en plus d'actualité, mais il semble également évident que cette voie ouvrirait automatiquement des droits à construire et donc un risque de spéculation immobilière et donc un bétonnage de ces sols, aujourd'hui jardins arborés en cœur de ville.

Vous êtes face à deux choix contradictoires : celui d'aménager cet espace qui va de la cour des Antiquaires à l'arrière du quai Bélu en résidences privées et satisfaire ainsi la gourmandise des promoteurs, ou celui de préserver, de sanctuariser au cœur du quartier un îlot de fraîcheur en le rendant accessible aux touristes et aux habitants, bref en faire un bien commun. Les habitants de Saint-Leu, à travers leurs différents collectifs, nous ont déjà fait des propositions. Nous les soutenons et nous vous proposons de préserver ces jardins en les inscrivant en zone naturelle NA dans la prochaine modification du plan d'urbanisme. Merci d'en tenir compte dans votre projet.

**MME FOURE :** Cela va être fait. Je voudrais juste dire à Renaud DESCHAMPS que j'en viens parfois à me demander à quoi servent les réunions préparatoires que nous avons puisqu'avant chaque conseil municipal je réunis les présidents de groupe, et Renaud DESCHAMPS a posé cette question en réunion de groupe. Je lui ai apporté la réponse. Néanmoins, il veut la reposer en conseil municipal, ce qui est son droit. Mais je l'invite les autres fois alors à ne pas me poser la question en réunion de groupe. Je pense que ce n'est pas la peine qu'on perde notre temps à s'expliquer et à ce que les explications ne soient pas entendues. Je passe la parole à Annie VERRIER.

**MME VERRIER :** Merci, Madame le Maire. En effet, Renaud DESCHAMPS avait également posé la question en commission urbanisme. Donc, je vais faire la même réponse, peut-être en précisant quand même que par rapport au droit de préemption, la ville ne peut pas exercer un droit de préemption comme cela s'il n'y a pas de projet d'intérêt général, d'intérêt vraiment public, pour exercer le droit de préemption. Donc, il faut vraiment une politique locale qui va déterminer un projet que nous n'avons pas et donc il n'y avait pas de possibilité légale de faire jouer ce droit de préemption puisque autant on peut préserver, par contre, des commerces de proximité, autant la loi ne nous permet pas de faire le contraire, c'est-à-dire d'empêcher des commerces de s'installer. C'est le droit à chacun de s'installer, évidemment avec quand même les contraintes et les suggestions que la ville peut donner en termes de qualité. Donc ça, c'est pour le premier point.

Et par rapport à votre question, Monsieur, en effet, cette zone qui est vraiment une zone verte qui s'étend, nous souhaitons la conserver, comme vous le dites, comme un bien commun, comme un espace de respiration, et nous travaillons aujourd'hui sur ce qui est possible, et bien sûr en concertation avec les personnes concernées, que ce soient les habitants du quartier, le comité de quartier et puis les Amiénois en général.

**MME FOURE :** Et le dossier sera présenté le moment venu. Quand il aura suffisamment avancé, il sera présenté évidemment en conseil municipal. Mais en tout cas les choses seront dites publiquement. Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** C'est dommage, Madame le Maire : cela partait bien jusqu'à présent. Cela se passait bien et vous me dites : « Monsieur DESCHAMPS, quand on en parle en commission, il ne faut pas en reparler au conseil. » On peut annuler le conseil si vous voulez. On n'en parle qu'en commission. Non. En commission, on pose des questions techniques, on a des réponses. La réponse m'a été apportée, je la connaissais en commission, en disant : « S'il n'y a pas d'intérêt général, on ne préempte pas. » Vous aurez noté, chère collègue Annie VERRIER, que

je n'ai pas formulé la question sous l'angle de la préemption. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit : « Il aurait été bon de réfléchir à un projet et donc à un projet d'intérêt général pour se porter acquéreur. » Donc Madame le Maire, la commission sert à aborder les points techniques et aujourd'hui, en conseil, j'ai pris note des réponses qui ont été apportées en commission pour poser une question sensée en conseil.

**MME FOURE :** Et vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit puisque je n'ai jamais dit... Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit, puisque j'ai simplement dit que vous m'aviez posé la question en réunion des présidents et que je vous avais apporté la réponse. Je ne comprenais pas pourquoi vous l'aviez posée en réunion des présidents et reposée ici alors que je vous avais répondu. Donc, vous êtes en train de dire que vous avez posé la question trois fois : une fois en commission, une fois en réunion de présidents, une fois en conseil municipal. Dieu merci, à chaque fois la réponse a été la même. Cela veut dire que nous sommes cohérents. C'est plutôt pas mal. Madame VERRIER a donc la parole pour le point 20.

Ah ! pardon, je n'ai pas fait voter. Oh ! pardon. Du coup j'étais troublée, je suis désolée. Excusez-moi ! Merci, Madame THÉROUIN, de m'avoir ramenée à mes obligations.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.*

## **20 - ÉTOUVIE. ASSIETTE FONCIERE DE LA FUTURE MEDIATHEQUE DU SECTEUR OUEST. CESSION.**

**MME VERRIER :** La Ville d'Amiens a engagé une stratégie de rénovation et de restructuration urbaine sur le quartier prioritaire d'Étouvie. En parallèle, la communauté d'agglomération Amiens Métropole entend, au titre de sa compétence culturelle, y implanter la future médiathèque du secteur Ouest, à l'intersection de l'Avenue de la Commune de Paris et de l'Avenue de Bourgogne.

Aussi, je vous invite à approuver la cession au profit d'Amiens Métropole des parcelles communales cadastrées section MN n°s 264p, 265p, 234 ainsi qu'une partie du domaine public situées avenue de Bourgogne, correspondant à une superficie d'environ 1 886 m<sup>2</sup>.

Le service des évaluations domaniales a estimé à 72 € le mètre carré, soit, pour votre information, une somme globale de 135 792 €.

Cependant, afin de compenser l'installation du Point Information Jeunesse au sein du futur équipement métropolitain, je vous propose de céder le foncier communal, moyennant l'euro symbolique, à la communauté d'agglomération.

Je vous invite également à autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération. Et c'est vrai que quand on voit cette belle photo, je veux dire, cela va être vraiment un très, très bel établissement.

**MME FOURE :** On a hâte de le voir. Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** C'est très beau, cette médiathèque. Le lieu qui a été choisi est un lieu très bien choisi aussi. Il manque juste quelque chose à cet endroit : c'est un supermarché. Je sais que ce

n'est pas dans le cadre de la délibération, mais j'aimerais bien qu'un jour vous nous disiez où cela en est, l'implantation de ce supermarché à Etouvie s'il vous plaît.

**M. PRADAT :** Excusez-moi, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je ne peux pas laisser la parole tout le temps à Monsieur DESCHAMPS, de meubler l'opposition de cette assemblée, et moi je veux saluer ce projet qui est un projet qui a été choisi en plus pour être écologique, biosourcé, et donc qui est un projet important, et j'invite la métropole à prendre exemple de cet équipement pour les prochains et donc voilà, je veux moi aussi dire que l'opposition salue aussi quand les projets sont bien menés.

**MME FOURE :** On va passer au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **21 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. ÉTATS DESCRIPTIFS DE DIVISIONS EN VOLUME.**

**MME VERRIER :** C'est assez technique. Les emprises du projet de réalisation du pôle universitaire à la Citadelle sont actuellement propriété d'Amiens Métropole. Il s'agit des parcelles BV335, BV336 et BV337 dans la citadelle « intra-muros » et de deux nouvelles parcelles complémentaires en cours de numérotage. Sont incluses également plusieurs parcelles sur le plateau nord qui correspondent à l'emprise du gymnase universitaire.

La convention-cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage du 6 octobre 2008 prévoit le transfert en pleine propriété à l'État des bâtiments et de leur terrain d'assiette.

Si l'emprise du gymnase ne présente aucune difficulté, il apparaît pour quelques parcelles « intra-muros » la nécessité de procéder à des divisions en volumes compte tenu d'espaces dédiés à l'université et d'autres à Amiens Métropole ou encore à la Ville d'Amiens.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver les dossiers de divisions en volumes et d'accepter, de la part d'Amiens Métropole, le transfert des volumes concernant la Ville d'Amiens. Il s'agit des espaces et des passages publics qui traversent le domaine universitaire ou des vestiges historiques tels que le ravelin sous le bâtiment d'administration ou l'escalier ancien dans le Logis du gouverneur.

Je vous informe également que les frais notariés seront pris en charge par l'État.

**MME FOURE :** Pas d'observation sur ce point en effet fort technique. Si, pardon. Allez-y, Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX :** Oui, Madame la Maire, nous avons bien compris lors des précédents échanges que la Citadelle était un sujet classé et que la question du restaurant universitaire n'était plus de votre ressort ni de celui de Monsieur GEST. Néanmoins, nous sommes allés à la rencontre des étudiants et des étudiantes de la Citadelle la semaine dernière et nous avons pu constater l'étroitesse de la cafeteria, l'inégalité face aux repas par rapport aux étudiants et étudiantes de la faculté de droit et sciences politiques qui n'ont qu'accès à de la nourriture telle que du fast-food ou des sandwiches, et cela jusqu'à quatre fois par semaine. De plus, cela leur revient finalement plus cher qu'un repas de meilleure qualité dans les restaurants universitaires. Une étudiante nous a confié avoir rencontré le CROUS afin de les interpellier sur le manque criant de restauration saine et abordable, ce à quoi celui-ci a répondu qu'il ne pouvait pas envisager grand-chose, car les terrains appartiennent à la ville ou à Amiens Métropole. Alors

voilà, chacun se renvoie la balle et ce sont les étudiants et étudiantes qui trinquent. Ne peut-on pas envisager, à l'occasion de la réalisation de ce pôle universitaire, des échanges constructifs avec tous les acteurs de ce projet afin d'aborder véritablement la possibilité d'un restaurant universitaire ?

**MME FOURE :** J'entends ce que vous dites. J'invite les étudiants que vous avez rencontrés à se rapprocher de leurs représentants au sein du conseil d'administration du CROUS parce que, que je sache, ce n'est pas la question de l'implantation qui compte puisque je vous rappelle que le CROUS, sauf erreur de ma part, ne fait qu'occuper des locaux qui sont existants. Il ne construit pas lui-même et donc c'est vraiment la compétence de l'État. Donc, je pense que c'est vraiment un sujet à avoir au sein du conseil d'administration du CROUS. Mais j'entends en même temps les remarques que nous entendons nous aussi. C'est des décisions, comme on vous l'a dit à plusieurs reprises, qui ont été prises bien avant nous et par d'autres que nous.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur la délibération ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE et Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

## **22 - ESPACE CITOYENNETE. SUBVENTIONS. 2<sup>EME</sup> REPARTITION. ANNEE 2020.**

**MME BEN MOKHTAR :** L'Espace Citoyenneté accompagne les projets d'actions associatifs dans le cadre de thématiques relevant de la promotion de la citoyenneté et de l'accès au droit.

Je vous propose ainsi d'approuver cette deuxième répartition de subventions pour l'année 2020, d'un montant de 12 300 € au profit de 8 associations énumérées dans la délibération.

Je vous rappelle qu'une première répartition de subventions a été validée en conseil municipal du 6 février 2020 pour un montant total de 72 000 € et concernait en totalité des renouvellements d'actions.

Je vais vous faire un bref rappel sur les huit associations :

- Alors, une première somme de 500 € a été accordée à l'Association de Soutien à l'Université Populaire d'Amiens (ASUPA), pour l'organisation de conférences-débats ;
- Une subvention de 1 500 € au profit du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (le CIDFF) pour son action autour de la prévention des violences sexistes et sexuelles ;
- À l'association La Briqueterie, un montant de 1 500 € serait versé pour son action « Fenêtre sur Clown » ;
- 2 000 € au profit de l'association Groupe d'Appui et de Solidarité (G.A.S) dans le cadre de son action « Lutte contre les discriminations et violences faites aux femmes - Débats publics autour des questions de l'égalité hommes/femmes et des violences faites aux femmes » ;
- Une somme de 1 000 € pour l'association Les Jardins de Saint-Leu pour la réalisation de son action « Le bateau jardinier de Saint Leu » ;
- L'association « Les bavardes d'Amiens » se verrait octroyer une somme de 3 000 € pour son action en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Une subvention de 800 € serait versée à l'association Somme Congo Brazzaville pour

- son action « Se connaître pour mieux vivre ensemble » ;
- Et enfin une somme de 2 000 € à destination de l'association "Maison d'accueil Escale Madeleine Delbrel" pour l'accueil des familles de détenus.

**MME FOURE** : Merci beaucoup. Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23 - VELAM. OFFRE TARIFAIRE POST COVID-19. MARCHE N°07-209. AVENANT N°4.**

**M. BIENAIME** : Dans le cadre du déconfinement lié au Covid-19, il a été souhaité d'inciter les usagers à utiliser davantage les modes actifs tels que le vélo. Pour le service Vélam confié à JC DECAUX dans le cadre du marché n°07-209, il a été souhaité d'offrir la gratuité à l'ensemble des personnes qui souscriraient ou renouvelleraient un abonnement annuel dans la période du 12 mai au 31 août 2020. C'est pourquoi, considérant la nécessité de proposer une tarification préférentielle pardon pour inciter l'usage des modes doux, on vous propose de délibérer sur un avenant, un avenant qui est l'avenant numéro 4 par rapport à ce qui a été fait avec DECAUX. L'avenant, donc, permettrait une mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien du mobilier urbain de la ville d'Amiens, et ensuite on vous demande d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant qui est l'avenant numéro 4 avec la société DECAUX.

**MME FOURE** : Des observations ? Oui, Madame THÉROUIN puis Monsieur DESCHAMPS.

**MME THEROUIN** : Merci, Madame la Maire.

Nous voterons pour cette délibération parce qu'à Amiens, tout ce qui favorise le vélo est bon à prendre. Pour autant, nous observons que ce vélo en libre-service semble un peu passé de mode grâce sans doute au soutien à la location de longue durée qui existe depuis maintenant plus d'une quinzaine d'années.

Rappelons que la Vélam a été mis en place à grand renfort de publicité à quelques semaines des élections municipales en 2008. Le deal était simple : des vélos en libre-service contre des panneaux publicitaires bien en vue. Le contrat avec le publicitaire DECAUX arrivant bientôt à échéance, nous, élus, pouvons remettre en cause la pertinence du vélo en libre-service et de courte durée lié à la publicité, et je crois que nous sommes d'accord avec l'adjoint en charge de la promotion du vélo sur le sujet eu égard à nos discussions en commission.

Et comme on parle d'occupation du domaine public et du vélo, j'en profite pour signaler un très gros piège signé DECAUX, situé rue Jules Barni, qui est un énorme panneau publicitaire en plein aménagement cyclable. Il est très connu des cyclistes amiénois. Alors, gageons que les cyclistes ne tomberont pas dans le panneau.

**M. DESCHAMPS** : Cela va faire plaisir à Monsieur PRADAT puisque cela rejoint un peu les propos d'Amiens c'est l'tien, ce que nous allons dire. Pendant la première vague Covid, vous avez décidé de payer les abonnements aux utilisateurs de Vélam. Vous auriez eu un deuxième choix possible qui aurait été d'aider plutôt les Amiénois utilisateurs du vélo sur plus longue durée, c'est-à-dire ceux qui utilisent les vélos verts, les vélos de Buscyclette. Alors ce choix, nous, il nous étonne parce que Vélam est en perte de vitesse. On voit de moins en moins de personnes rouler en Vélam. Et au contraire, on voit de plus en plus de personnes qui se mettent au vélo, qui souhaitent se mettre au vélo, mais de manière pérenne. Et l'utilisation du vélo de manière

pérenne, ce n'est pas Vélam ; c'est Buscyclette. Alors, nous estimons que vous avez fait un mauvais choix. C'est la raison pour laquelle nous allons voter contre cette délibération.

**M. BIENAIME** : Je vais répondre à Madame THÉROUIN pour commencer. Effectivement, il y a un contrat qui se termine, je crois, en 2022 et l'échange que nous avons eu concernait exclusivement le fait qu'il y avait une baisse de fréquentation, enfin d'utilisation plutôt du Vélam. Cette baisse, on peut l'expliquer de plein de façons. Je pense qu'une façon de l'expliquer, c'est que de plus en plus de personnes achètent des vélos, ce qui peut en partie expliquer effectivement le fait que le Vélam soit moins utilisé. Autre élément : je pense qu'effectivement on a fait beaucoup, beaucoup d'efforts, comme le dit Monsieur DESCHAMPS, sur les vélos estampillés Amiens Métropole, les vélos verts, et on a aussi mis en place des aides pendant la période Covid, contrairement à ce que vous pouvez dire, Monsieur DESCHAMPS, ce qui a permis une utilisation un peu plus conséquente aussi de ces vélos verts, ce qui fait que lorsqu'on croise le fait qu'on a des vélos Amiens Métropole qui sont beaucoup plus utilisés et on a racheté pas mal de vélos sur la première partie de l'année. Et ensuite, lorsqu'on croise le fait que les gens utilisent eux-mêmes des vélos qui sont des vélos qui leur appartiennent, on a effectivement un vélo Vélam, enfin les Vélams qui commencent à avoir une utilisation qui est un peu plus faible.

Je poursuivrai en précisant une chose : c'est que nous allons prochainement, au même titre que l'a fait le conseil départemental, proposer une aide aux Amiénois pour acheter de nouveaux vélos et je pense qu'effectivement on aura encore plus de personnes qui vont utiliser eux-mêmes leur propre vélo, ce qui permettra peut-être de rediscuter, pourquoi pas, le contrat avec DECAUX. Mais à aucun moment on n'a pour l'instant mis en place aucune discussion autour de ce qu'on peut faire avec Jean-Claude DECAUX. Voilà.

**MME FOURE** : Merci, Bruno. On peut passer au vote.

**ADOPTE**

Observations :

*Mmes BELLINA, VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY ont voté contre.*

*Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenus.*

**24 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2021.**

**MME LAVALLARD** : Le Code du Travail prévoit que le conseil municipal doit être consulté sur le nombre et le choix des dimanches pouvant faire l'objet d'une dérogation avant l'édition de l'arrêté du maire.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable sur le maintien à 8 dimanches, pour l'année 2021, du nombre de dérogations au repos dominical pour le secteur du commerce de détail, soit les dimanches 10 janvier (qui correspond au 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver), le 27 juin (qui correspond au 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été), puis, à l'occasion des fêtes de fin d'année les 21 et 28 novembre et les 5, 12, 19 et 26 décembre.

Pour le secteur automobile, le nombre de dérogations au repos dominical serait de 5 dimanches, à savoir les 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre.

À noter que ces dates sont proposées, pour avis, à Monsieur le Président d'Amiens Métropole, lequel proposera une délibération à l'ordre du jour du prochain conseil d'agglomération.

**MME FOURE :** Merci. Madame DELATTRE.

**MME DELATTRE :** Cette dérogation ne nous convient pas, car comme nous l'avions affirmé lors du conseil municipal de juillet, nous sommes fondamentalement opposés au travail du dimanche. Nous comprenons la volonté d'encourager les commerces en cette période de crise et de fin d'année, mais le repos dominical, à notre sens, n'est pas fait pour hyperconsommer dans les hypermarchés. De plus, dans les grands groupes, les avantages au travail dominical sont moindres et nous croyons de moins en moins à la notion de volontariat. Les petits contrats précaires se retrouvent tous, comme par hasard, à travailler ensemble le dimanche. De plus, les opérations commerciales se multiplient le dimanche et tendent à banaliser ce jour comme, par exemple, une grande chaîne de magasins de bricolage qui offre du pain aux consommateurs. C'est là un procédé honteux. Ils sont à la limite de payer les gens pour qu'ils viennent spécifiquement le dimanche. À partir de ce moment-là, ce n'est plus du volontariat mais de l'exploitation de la misère. Nos valeurs nous obligent à réclamer au niveau national plus de justice sociale, une augmentation du salaire et du repos pour les travailleurs et travailleuses. Nous ne voterons donc pas cette dérogation.

**MME MAKDASSI-FARKOUH :** Chers collègues, qui peut imaginer que tout le monde veut travailler le dimanche ? Qui peut imaginer que personne ne veut travailler le dimanche ? Nous savons tous que la réalité est entre les deux. Nos choix de travailler ou non le dimanche sont guidés par le devoir, une nécessité absolue. C'est l'exemple que j'ai donné du secteur de la santé que j'ai cité lors de la commission. Ils sont guidés aussi par une nécessité relative, une opportunité, un besoin familial, une croyance et bien d'autres raisons. Par conséquent, nous pouvons facilement admettre ensemble qu'une partie de la société désire spontanément travailler certains dimanches et d'autres pas. Nous respectons le choix. Madame le Maire me corrigera si je me trompe : la décision de travailler certains dimanches a été prise après un travail en amont avec les concernés, et bien entendu dans le respect des lois du travail. Comment peut-on refuser ? Surtout dans l'ambiance actuelle où nous sommes tous conscients à quel point le travail est une valeur à conserver avec soin. La flexibilité est une force. C'est bien la rigidité qui entraîne la fracture. Je suis persuadée que vous êtes tous d'accord avec moi. Merci de votre attention.

**MME FOURE :** Merci, Madame MAKDASSI. La parole est à Madame BECKER.

**MME BECKER :** Alors est-ce qu'aujourd'hui la priorité c'est de déroger pour les concessions, pour l'ouverture des concessions automobiles et des commerces le dimanche et les jours fériés ? Est-ce que les grands groupes automobiles ont besoin de ça pour faire encore plus de profit ? Est-ce que la voiture est le moyen de transport que nous devons privilégier ? Eh bien non, on peut répondre à toutes ces questions par non. Et que dire de la loi MACRON qui permet cette dérogation ? Une loi qui avait été instituée par le précédent quinquennat et que l'on ne peut appeler de gauche parce que je pense que ça va être votre argument de dire que c'est la gauche qui avait institué cette loi. Mais on sait aujourd'hui que cette gauche, c'est aussi celle qui a mis en place la loi Travail contre laquelle bon nombre de Françaises et de Français se sont battus.

Cependant, cette loi qui autorise l'ouverture des commerces le dimanche et les jours fériés stipule bien que les salariés doivent être volontaires. Et on sait bien que les salariés ne sont pas toujours d'accord et se sentent bien souvent obligés, par crainte de mesures de rétorsion en cas de refus. On l'a vu l'année dernière encore où dans un hypermarché, il y a deux salariées qui ont été licenciées parce qu'elles avaient refusé de travailler le dimanche. Et contrairement à ce que nous a dit Madame MAKDASSI en commission des affaires sociales, le dimanche n'est pas

un jour comme les autres et libre à Madame MAKDASSI de travailler sept jours sur sept si ça l'enchant, mais n'oublions pas la réalité du terrain et les conditions souvent difficiles des salariés du commerce.

Le modèle de société que nous défendons est celui d'une société fondée sur les liens et non pas sur les biens. Il y a bien d'autres choses à faire le dimanche que d'aller faire ses courses ou d'aller acheter une voiture neuve. Le dimanche doit rester un moment de repos et de loisirs, et est-ce que se divertir c'est consommer ?

Au sortir de cette crise, ce ne sont pas des animations commerciales qui vont redonner du baume au cœur aux personnes qui auront été confinées. La mairie ne doit pas se défausser sur des commerces pour animer la cité, mais agir pour que toutes et tous se sentent bien à Amiens. Il y a bien d'autres priorités que de déroger à la fermeture des commerces le dimanche et les jours fériés. Cette délibération est indécente au regard de la situation que nous vivons. C'est pourquoi nous voterons contre.

**M. THEVENIAUD :** Madame BECKER, vous avez été mon porte-parole aujourd'hui. C'est rare, mais bon vous voyez qu'on peut être d'accord quelquefois.

Un petit rappel tout de même : les racines françaises sont chrétiennes. Le repos dominical est très important pour les salariés, un jour de repos en commun, pour la vie familiale, la vie culturelle, associative. Très important. Beaucoup d'études ont démontré qu'ouvrir le dimanche n'augmentait pas, pardon, le chiffre d'affaires sur l'année. C'était du transfert du chiffre d'affaires de la semaine vers le dimanche. Le pouvoir d'achat des Français n'augmente pas, au contraire. Donc, il n'y a pas de création de richesse. Au contraire, des études ont même prouvé qu'on détruisait des emplois de proximité des petits commerces de proximité parce que les petits magasins de proximité n'ont pas les moyens, des grands moyens de distribution d'ouvrir le dimanche, d'augmenter les coûts de fonctionnement.

Donc également j'attire l'attention aujourd'hui, j'ai Benoît MERCUZOT à mes côtés, au niveau des finances. Vous savez que dans la grande distribution vous avez beaucoup de familles monoparentales. En travaillant le dimanche, beaucoup d'enfants sont livrés à eux-mêmes puisqu'il n'y a pas de centres de loisirs ouverts, il n'y a pas d'écoles qui sont ouvertes. Donc, vous voyez que le dimanche n'est pas un jour comme un autre.

Donc à un moment donné, si on généralise un jour le travail du dimanche, surtout dans un secteur où il n'y a pas nécessité (il y a des secteurs où on ne peut pas faire autrement), il faudra qu'au niveau des services publics on réponde aux besoins des familles, surtout des familles monoparentales, notamment l'ouverture des crèches qui coûte très cher, des centres de loisirs ou autres. J'en aurai terminé.

**MME FOURE :** Merci, mais là ce n'est pas la généralisation qui est préconisée. C'est une dérogation pour huit dimanches. Oui, bien sûr.

**M. THEVENIAUD :** En 1993, nous sommes passés à trois, à cinq dimanches. Avec un gouvernement de gauche, Madame BECKER l'a dit, nous sommes passés de la possibilité de cinq à douze dimanches par le maire, par mairie, et cela pose même des soucis de concurrence déloyale. On a vu, l'année dernière, le maire d'Abbeville autoriser douze dimanches. Amiens, on est à huit. Vous voyez : même entre villes d'un même département, cela crée de la concurrence déloyale. Donc, la loi n'est pas très bonne et moi je reste sur ma position : cinq dimanches suffisent avant les fêtes.

**MME FOURE** : Mais ce n'est pas nous qui faisons la loi, donc. Madame BECKER, un mot.

**MME BECKER** : Oui, juste pour décevoir un peu Monsieur THEVENIAUD, mais on ne sera pas d'accord. Vous avez prôné le repos dominical évidemment en tant que chrétien, mais vous l'avez oublié lors de l'accord que vous avez signé chez Dunlop. Donc, c'était juste un petit aparté.

**MME FOURE** : On va rester dans l'enceinte du conseil municipal, vous voulez bien, et on va éviter les débats Goodyear/Dunlop. Ils ont eu lieu le moment venu, mais pas ici. Olivier JARDÉ a la parole.

**M. JARDE** : Oui, merci, Madame le Maire. Je suis désolé : les urgences médicales, ce n'est pas sur rendez-vous. Les incendies, ce n'est pas sur rendez-vous. La sécurité, ce n'est pas sur rendez-vous. Et donc, quand on affirme qu'on ne peut pas travailler le dimanche, cela me paraît difficile, voire infondé. Merci.

**MME LAVALLARD** : Cela rejoint un petit peu ce que je voulais dire. C'est vrai que tout le monde va acheter aussi une baguette le dimanche, va au restaurant le dimanche. Et là il ne s'agit quand même que de huit dimanches alors qu'il y a la possibilité de douze, que les commerçants ont besoin de travailler. C'est une nécessité et je pense que c'est une option. Ce n'est pas une obligation non plus d'ouvrir. Il y en a effectivement qui ne vont pas trouver ça judicieux d'ouvrir parce que cela a des coûts supplémentaires d'ouvrir un dimanche, ce n'est pas spécialement rentable. Je pense que laisser la possibilité aux gens, en fonction des besoins, de l'actualité, surtout en ce moment de l'actualité, c'est quand même raisonnable.

**MME FOURE** : Merci, Nathalie. Je pense qu'en effet on essaie de trouver une voie moyenne qui puisse convenir à peu près à tout le monde, et c'est une option qui est offerte. Ce n'est évidemment pas une obligation. On passe au vote.

**ADOPTE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. THEVENIAUD ont voté contre.*

**25 - SOCIÉTÉ AMIÉNOISE DE STATIONNEMENT. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORTS D'ACTIVITÉS. ANNÉES 2015, 2016, 2017, 2018.**

**M. RIFFIOD** : Pour vous dire que la gestion et l'exploitation des parkings des halles et de l'hôtel de ville est assuré par la Société Amiénoise de Stationnement INDIGO jusqu'au 30 novembre 2022 par une délégation de service public passée sous la forme d'une convention d'exploitation avec notre ville de type concession. Les tarifs sont inchangés depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005, pour chacun d'entre eux. Et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 également, la loi HAMON a prévu une tarification non plus à l'heure mais au quart d'heure.

Pour le parking des halles, qui a 538 places, les quinze premières minutes sont gratuites. Ce qu'on peut retirer, c'est qu'entre 2015 et 2018, les sorties payantes sont passées de 154 339 à 116 115, et donc les recettes horaires de 324 648 à 243 699. En revanche, le nombre d'abonnés, lui, est passé de 289 à 364, et donc avec une exploitation de recettes qui augmente de 228 660 à 265 991, soit des recettes totales qui sont passées de 562 385 à 563 345 en 2018.

Les faits marquants pour ce parking, c'est en 2015 les travaux pour permettre une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En 2016 la mise aux normes notamment des poubelles pour le plan Vigipirate. En 2017, c'est la remise à niveau de l'installation électrique, le remplacement de la porte automatique pour les véhicules, la rénovation du bureau d'accueil. Et en 2018, des travaux de peinture pour certains secteurs. En sachant qu'en 2017 et 2018, dans le cadre des travaux pour le BHNS, 40 000 places gratuites d'une heure ont été distribuées aux commerçants pour distribuer à leur clientèle, pour faciliter l'accès aux commerces.

Pour le parking de l'hôtel de ville, qui a lui 120 places, dont 40 en abonnements pour la mairie, de 2015 à 2018 il y a eu en sorties payantes de 99 928 gratuites à 94 884, avec donc une diminution de recettes horaires de 315 507 à 304 048. En revanche, les recettes « abonnés », elles, n'ont pas changé et sont restées stables à 1 280. Donc, les recettes globales sont quand même passées de 330 867 à 355 472.

Les faits marquants pour ce parking : 2015, les mêmes travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. 2016 : les mêmes travaux pour les normes Vigipirate. En 2017, des changements pour l'éclairage et des éléments de sécurité qui ont été renforcés. Et en 2018, pendant les travaux du BHNS, il y a la gratuité qui a été instaurée les mardis et jeudis après-midi pour faciliter l'accès des personnes au centre-ville.

Voilà, au regard de ces éléments, je vous propose de prendre acte des rapports d'activités pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 présentés par la société INDIGO pour les parcs de stationnement des halles et de l'hôtel de ville.

**MME FOURE :** Merci beaucoup. Donc, on essaiera à l'avenir de faire en sorte que ces rapports d'activités puissent être présentés un peu plus tôt parce que présenter le rapport d'activités 2015 aujourd'hui, c'est quand même un petit peu décalé, on va dire. Y a-t-il des observations ?  
Madame BECKER.

**MME BECKER :** Effectivement ça fait un peu long 2015 et justement je me posais la question : 2019 on l'aura quand ? En 2024, c'est ça ?

**MME FOURE :** Non, 2019 on l'aura prochainement parce que là on va repartir sur de bonnes bases en termes de calendrier. Donc prochainement.

Pas d'autres observations ? Alors, on passe au vote. Pardon ? Non, il n'y a pas de vote. Merci. C'est un rapport d'activités simplement. Merci à Madame CABURET et merci à Richard RIFFIOD.

**DONT ACTE**

## **26 - TERRAINS FAMILIAUX A DESTINATION DES GENS DU VOYAGE SEDENTARISES. MISE A DISPOSITION D'AMIENS METROPOLE.**

**MME CLECH :** En effet, Amiens Métropole est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage depuis la loi du 5 juillet 2000. Par ailleurs, la loi plus récente égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 a précisé et renforcé le contenu de cette compétence en intégrant l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux à destination des gens du voyage sédentarisés.

Amiens Métropole étant de plein droit substituée aux communes, je vous propose de lui mettre gratuitement à disposition les parcelles sur lesquelles ces terrains familiaux locatifs sont aménagés.

Il s'agit donc des parcelles cadastrées IN 137, BR60 et une portion de 1 500 m<sup>2</sup> prise sur la parcelle cadastrée IR 181.

**MME FOURE :** Merci. Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Alors, vivre dans une caravane, c'est un droit. C'est un mode de vie qui n'est pas le nôtre, et il est normal que cette loi nous demande de mettre à disposition des terrains pour les gens du voyage. Mais je vais vous expliquer pourquoi nous allons nous abstenir. Nous allons nous abstenir parce que malgré le fait que nous mettions à disposition des terrains pour les gens du voyage qui passent à Amiens et qui y restent puisqu'ils se sédentarisent, certains se croient en dehors de la loi et se croient tout permis en s'installant sur des parkings, je pense notamment au camp qui est Vallée Saint-Ladre depuis trois ans, et ce sont les mêmes. Est-ce à dire qu'ils sont sédentaires ? J'ai envie de dire oui, même s'ils s'en vont quelques semaines avant de revenir pour plusieurs mois. Alors, nous leur mettons à disposition des terrains. C'est l'objet d'une partie de cette délibération. Mais ils n'en ont cure. Ils n'y vont pas. Ils se branchent en eau et en électricité sur des branchements qui vraisemblablement appartiennent à la ville. Et les riverains autour, qu'est-ce qu'ils nous disent ? Ils nous disent : « Mais nous on paie et vous, la ville, vous ne faites rien. »

Alors, dans le cas précis, on a été regarder. Le terrain n'appartient pas au domaine public amiénois mais à un propriétaire privé. Nous l'avons contacté. Nous lui avons demandé de porter plainte parce que c'est uniquement avec un dépôt de plainte que le maire et la préfète pourront faire évacuer ce rassemblement régulier.

Donc voilà, nous sommes favorables au fait qu'il y ait des terrains, mais parce qu'il n'y a rien qui est fait pour certains camps dans Amiens, nous nous abstiendrons.

**MME FOURE :** Excusez-moi, Monsieur DESCHAMPS, mais vous êtes complètement hors sujet puisque le dossier qui est présenté aujourd'hui, comme je vous l'ai dit d'ailleurs déjà, c'est un terrain, les terrains familiaux à destination des gens du voyage sédentarisés. Donc, il s'agit de personnes qui depuis de nombreuses années ont choisi d'habiter en caravane et d'ailleurs, dans certains cas, les caravanes n'ont plus les roues qui leur permettent de se déplacer. Donc, ce sont ces terrains-là dont nous parlons aujourd'hui et qu'il convient de mettre à disposition d'Amiens Métropole alors que c'était la ville qui les avait jusqu'à présent gérés. Et vous confondez avec la question des aires des gens du voyage. Nous sommes, nous respectons la loi sur les aires des gens du voyage, et il y a en effet des personnes qui viennent s'installer donc sans droit ni titre sur des parcelles, et comme il vous a été dit en commission et lors de la réunion avec les présidents de groupe, eh bien, si ces personnes s'installent illégalement sur un terrain de la ville, c'est la ville qui agit et qui fait le nécessaire puisque nous les orientons vers les terrains qui leur sont destinés pour les aires de grands passages ou les aires de courts séjours ou de moyens séjours pardon. Mais lorsque, comme c'est le cas que vous signalez sur Vallée Saint-Ladre, il s'agit de terrains privés, c'est au propriétaire et à lui seul qu'incombe la possibilité de réagir pour demander que ces personnes soient expulsées le cas échéant par la force publique.

**M. PRADAT :** Je trouve ça extraordinaire, cette capacité que Monsieur DESCHAMPS a à simplifier des problèmes qui sont complexes et à englober une population, comme si elle vivait de la

même façon. Quand on est sédentarisé pour beaucoup de familles, et je connais très bien l'APREMIS qui travaille avec ces familles, depuis plusieurs générations, cela n'a absolument rien à voir avec les populations qui elles sont sur la route et qui nécessitent des aires, comme vient de le dire Madame le Maire, des aires d'accueil qui sont totalement différentes de cette histoire qui est très ancienne et qui remonte. Moi, j'ai grandi à Etouvie, vous savez. Il y avait des gens du voyage qui venaient au collège et qui habitaient au Grand Maris. Et ils étaient là également depuis des générations. Alors à un moment donné, accompagner cette culture qui se transforme par la possibilité de vivre dignement dans une sédentarisation qui est forcément progressive parce qu'on abandonne une culture, parce que petit à petit la caravane ne sert plus, mais en même temps on a un mode de vie qui est différent, effectivement vous le reconnaissez et je suis d'accord avec vous là-dessus. C'est simplement qu'on ne peut pas tout englober et simplifier des problématiques qui sont complexes. Merci.

**MME FOURE** : On va passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes BELLINA, VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT et METAY se sont abstenus.*

**27 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 72 LOGEMENTS SITUÉS RESIDENCE MONT THOMAS A AMIENS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME CLECH** : Je vous propose de répondre favorablement à l'AMSOM qui sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt PAM d'un montant de 1 784 636 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation de 72 logements collectifs situés Résidence Mont Thomas. Le prix de revient de cette opération s'élève à 3 272 636 €.

Les travaux ont débuté en avril 2019, pour une durée initiale de 14 mois. L'ajournement du chantier en raison du contexte sanitaire a conduit à l'allongement du délai de réalisation portant la date d'achèvement à début décembre 2020.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : Merci. Pas d'observation(s) ? Nous nous réjouissons de cette rénovation. Si, Monsieur PRADAT.

**M. PRADAT** : Oui, c'est juste deux petits points de vigilance, si vous permettez, Madame le Maire. Nous sommes conscients des besoins de démultiplier les offres de logements étudiants conventionnés.

**MME FOURE** : C'est celui d'après.

**M. PRADAT** : Excusez-moi.

**MME FOURE** : Vous êtes à celui d'après.

**M. PRADAT** : C'est celui d'après. Pardon, excusez-moi.

**MME FOURE** : Donc, pas d'observation sur celui-ci. Si ?

**M. PRADAT** : Excusez-moi, je confonds les deux points. C'est juste que c'est une très bonne chose de réhabiliter la résidence du Mont Thomas et on voulait juste porter votre attention sur la résidence du Petit Prince qui est à l'entrée de cette rue, de la rue Saint-Fuscien, qui elle est dans un état très alarmant de confort qui est vraiment très lamentable. Donc, on invite l'AMSOM, j'imagine, à se pencher sur ce sujet.

**MME FOURE** : D'accord.

**MME CLECH** : C'est Saint-Exupéry à l'entrée. Oui. Donc c'est prévu, Monsieur.

**MME FOURE** : Donc, le dossier passera le moment venu. Ça ne saurait tarder. On peut voter donc sur ce premier dossier d'AMSOM ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**28 - AMSOM HABITAT. RESTRUCTURATION DE LA RESIDENCE MAURICE FECAN EN 48 LOGEMENTS ETUDIANTS, SITUÉE RUE JEAN BART. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME CLECH** : Je vous propose d'accorder notre garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 652 982 € souscrit par AMSOM Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la restructuration de la résidence Maurice Fécan en 48 logements étudiants, située rue Jean Bart. Le prix de revient de cette opération s'élève à 5 370 982 €. Les travaux ont démarré en mai 2020 et la réception prévisionnelle est estimée à mai 2021.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à signer la convention que je vous invite à approuver.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Oui, donc Monsieur PRADAT.

**M. PRADAT** : Oui, donc effectivement sur la résidence de logements étudiants, donc comme je vous disais, on est conscients qu'il y a besoin de multiplier l'offre de logements étudiants conventionnés, et ça, nous y sommes tout à fait favorables et nous voterons ce point. Simplement deux points de vigilance, si vous permettez.

Le premier point, c'est qu'il y a quand même un changement d'affectation des logements, c'est-à-dire qu'au départ c'est une résidence de personnes âgées et qui, à l'occasion de la restructuration, on a quand même enlevé 48 logements pour personnes âgées. Donc, on se pose un peu cette question sur ce bâtiment qui est quand même situé effectivement très bien pour les étudiants, mais aussi pour les personnes âgées, à proximité du centre-ville, avec une population vieillissante à Amiens. Voilà, on s'interroge sur la compensation qui sera faite pour des logements pour personnes âgées conventionnés au regard des montants de loyers qui sont pratiqués dans le secteur privé. Voilà, on se demande un peu si on ne déshabille pas Pierre pour habiller Paul.

Le deuxième point de vigilance, c'est qu'en fait, outre que construire des logements étudiants, cela devrait être porté selon nous par le CROUS et non par un bailleur social, car c'est à l'État en fait de financer le logement étudiant. On ne devrait pas s'appuyer sur l'enveloppe du

logement social en faisant appel aux finances des collectivités locales. Mais j'imagine que ce n'est pas le cas ici et vous nous le préciserez. Et nous nous posons donc en définitive la question de la future gestion de cette résidence et c'est ça qui nous interroge le plus. Comment nous pouvons être certains que le CROUS en sera gestionnaire pour garantir l'offre aux logements étudiants de familles dont les revenus sont modestes et relevant du CROUS ? Et même si par ailleurs cela permettra certainement d'ouvrir d'autres propositions locatives conventionnées pour répondre aux besoins des étudiants modestes, avec des loyers modérés et conventionnés. Et donc, on sait très bien que pour tous les étudiants, se loger, c'est un vrai défi et nous, nous sommes vigilants à ce que cette gestion soit bien portée par le CROUS, si vous nous en donnez des éléments. Merci.

**MME VERRIER :** Oui, alors pour ce qui concerne la résidence Maurice Fécan, côté personnes âgées, c'est-à-dire en effet ce que vous évoquiez, Monsieur PRADAT, en réalité c'était un EHPAD qui s'appelait Maurice Fécan, qui n'était plus adapté aux normes correspondant aux besoins des personnes âgées, et donc nous l'avons délocalisé à l'EHPAD Paul Claudel. C'est-à-dire qu'en réalité, toutes les personnes qui étaient à Fécan sont parties à Claudel. Donc, il n'y a pas eu du tout de perte. Au contraire, on a gagné quelques lits. Voilà sur ce point-là.

**MME FOURE :** Et sur la gestion ultérieure, Madame CLECH, vous avez des éléments ?

**MME CLECH :** Ce sera une gestion par l'AMSOM.

**MME FOURE :** Par l'AMSOM directement.

**MME CLECH :** Par l'AMSOM directement, bien sûr, oui.

**MME FOURE :** Ce n'est pas une résidence étudiante au sens résidence CROUS. C'est simplement des logements...

**MME CLECH :** À vocation étudiante.

**MME FOURE :** ... à vocation étudiante parce qu'on a transformé des chambres qui étaient destinées aux personnes âgées en chambres pour étudiants et pas pour des familles à proprement parler.

**MME CLECH :** Non, parce qu'il y aura effectivement des T1 et des T2.

**MME FOURE :** D'accord.

**MME CLECH :** C'est destiné à une population étudiante, d'autant que c'est relativement proche de la Citadelle.

**MME FOURE :** Oui, très proche même de la Citadelle. Oui, oui. Est-ce que vous êtes suffisamment éclairé ?

**M. PRADAT :** Oui, en tout cas sur le premier point parfaitement. On n'avait pas la connaissance de ça. Par contre, c'est là où on a une divergence de gestion : pour nous, les logements étudiants conventionnés devraient être gérés par le CROUS pour profiter aux étudiants qui relèvent de la compétence du CROUS.

**M. LORIC :** Je voulais répondre aussi sur ce sujet-là. Alors, cela n'empêche pas le CROUS de gérer par ailleurs des logements conventionnés qui s'adressent à des boursiers. D'ailleurs, quand on demande au CROUS où en sont ses capacités et ses besoins, ils nous répondent que pour le moment ils ont des capacités qui permettent de répondre aux besoins des étudiants boursiers. Là, l'intérêt, c'est qu'un bailleur social peut aussi également proposer des logements à des étudiants à des prix qui sont aussi extrêmement abordables puisque avec le système des APL et le plafonnement des loyers, on se retrouve avec des niveaux de loyers qui sont parfaitement abordables. Donc, je pense qu'il ne faut pas... L'un n'empêche pas l'autre. Il ne faut pas opposer les sujets : quand le CROUS a besoin d'augmenter sa production, il le fait très bien et on voit bien, au sein des bailleurs sociaux, quand il y a des besoins pour des étudiants, il faut aussi pouvoir y répondre. Et tous les étudiants ne vont pas au CROUS et donc il faut pouvoir répondre aux besoins de tout le monde, et c'est le cas sur ce point-là.

**MME FOURE :** Merci. On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**29 - EMPRISE UTILE A L'EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT CULTUREL LA BRIQUETERIE. MISE A DISPOSITION D'AMIENS METROPOLE.**

**MME DEVAUX :** Je rappelle le contexte. Depuis 1993, les anciens locaux de la caserne Friant sont mis à disposition du collectif « La Briqueterie », mais nécessitent des travaux de réaménagement importants pour pouvoir accueillir du public. Différents projets de voirie ont déjà été effectués, comme par exemple le viaduc franchissant les voies SNCF du boulevard de Strasbourg jusqu'à l'avenue de l'hippodrome. Le projet actuel est donc d'ouvrir la parcelle sur le quartier Friant via une brèche dans l'enceinte séparant la rue Lescouvé par la création d'un escalier magistral. Le budget de l'opération est de 1 636 000 € TTC inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissement. S'agissant de développement culturel, Amiens Métropole, qui a déjà voté l'intérêt communautaire en février 2020, a vocation à prendre en charge ce projet et il convient que le terrain correspondant à l'emprise des bâtiments concernés anciennement gérés par la ville ainsi que ceux construits par la métropole, soit mis à la disposition d'Amiens Métropole.

**MME FOURE :** Merci. Y a-t-il des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**30 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ACCES A L'EMPLOI. CONVENTION QUADRIpartITE ENTRE LA PREFECTURE DE LA SOMME, LE DEPARTEMENT DE LA SOMME, AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS.**

**MME ROY :** Je vous propose d'approuver la convention quadripartite (c'est bien quadripartite à intervenir avec l'État, le Conseil Départemental de la Somme et Amiens Métropole fixant les engagements communs sur la feuille de route Stratégie numérique. Cette feuille de route, pour mémoire, avait été approuvée le 24 octobre 2019 et avait pour objectifs :

- De réaliser et consolider le diagnostic des besoins d'accompagnement numérique des usagers des accueils sociaux de la commune ;
- De promouvoir l'accès aux services publics numériques ;

- De favoriser l'inclusion numérique et de contribuer à l'insertion professionnelle des publics sans emploi.

Cette convention fixe également les engagements financiers de l'État et d'Amiens Métropole, et plus particulièrement un soutien financier de l'État pour la réalisation d'actions concourant à la mise en œuvre de cette Stratégie numérique, assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats, notamment par rapport au nombre de bénéficiaires sur chacune des actions et par année. Au titre de l'année 2020, ce soutien s'élève à un montant de 200 000 euros à Amiens Métropole et à la Ville d'Amiens, et cette action constitue une des premières en France qui a été relevée par le haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté en région.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

**MME NOUAOUR :** Madame la Maire, chers élus, bonsoir. Je souhaiterais aborder les choix politiques effectués pour lutter contre la pauvreté grandissante sur notre territoire. Suite à la crise sanitaire, on dénombre en France plus d'un million de personnes supplémentaires vivant en dessous du seuil de pauvreté. C'est plus de 9 millions de personnes qui vivent aujourd'hui dans une extrême précarité. Amiens, vous le savez, n'a pas été épargnée. Nombreuses sont les associations qui luttent contre la précarité alimentaire dans notre ville. Parfois leur activité qui s'étend sur un quartier précis reste méconnue ou alors leur renommée dépasse tellement les limites de notre ville que leur action manque de coordination avec les associations amiénoises. Le contact quotidien avec le terrain avec ces associations, de la Banque alimentaire de la Somme au Secours populaire, en passant par le collectif étudiant Sans Faim, par Agoraé, l'épicerie sociale ou Robin des bennes qui lutte contre le gaspillage m'encourage à penser qu'il est primordial de les réunir au moins virtuellement, en visioconférence, afin de réfléchir, main dans la main avec les responsables de ces associations et un représentant de chaque groupe d'élus, à des actions coordonnées, ciblées et utiles pour traverser cette période troublée et lutter concrètement contre la précarité alimentaire et la pauvreté sociale. Lors du confinement, c'est souvent bien seules que se sont retrouvées ces associations. Elles ont pourtant continué à fonctionner pour la plupart, et ce parfois grâce à l'investissement du personnel municipal. C'est aussi cette solidarité entre les associations, les citoyens et les services de la mairie que nous devons consolider afin d'affronter au mieux les prochains mois. Vous qui êtes, Madame la Maire, première vice-présidente de la région Hauts-de-France déléguée à la fusion et à la gestion des personnels et au dialogue avec les représentants syndicaux sur tout le territoire, je suis certaine que vous saurez vous montrer sensible à cette demande de concertation, de collaboration avec tous les acteurs et toutes les actrices de terrain qui luttent quotidiennement contre la pauvreté. Ces associations ont des solutions à apporter. Nous devons les écouter. C'est aussi ramener un peu de justice en ces temps troublés et comme le disait si bien l'Abbé Pierre, que vous saurez entendre, j'en suis certaine, que ceux qui ont faim aient du pain et que ceux qui ont du pain aient faim de justice et d'amour. Je vous remercie.

**M. VOULMINOT :** Madame la Maire, nous voterons cette délibération parce que le législateur a entrepris de généraliser l'usage numérique de l'ensemble des démarches administratives. Les actions de lutte contre l'illectronisme sont donc les bienvenues. Il est normal de se saisir des différentes opportunités que sont les appels à projets. Nous en avons vu passer toute une série ces derniers mois. Alors pour rappel : les petits-déjeuners dans les écoles classées en ZEP, projet initié par l'État, et nous aimerions d'ailleurs connaître le devenir de cette belle et utile action à la suite de la période expérimentale. Il y a eu aussi le Plan Logement d'Abord qui vise à lutter contre le sans-abrisme, initié également par l'État, et sur lequel il serait bien d'avoir un retour, une évaluation. Les différents services ont fait preuve ici encore, lors de ces appels à projets, d'une réelle compétence. La crise sanitaire a et va amplifier des situations de plus en plus difficiles pour des familles amiénoises. Beaucoup d'entre elles vont avoir des difficultés à

régler leurs factures, à se nourrir. Le confinement à venir sera, pour certaines, synonyme d'isolement. Avec l'arrivée de l'hiver, la vie des personnes sans abri va devenir de plus en plus préoccupante. La situation d'urgence qui est là oblige à la mise en place d'un plan d'urgence qui par définition ne peut pas attendre les effets d'aubaine avec des conventions avec des partenaires. Madame la Maire, le groupe Amiens c'est l'tien vous demande la mise en place d'un groupe de travail avec les partenaires institutionnels et les associations locales, et de nous y joindre. Merci.

**MME DESBUREAUX :** Je ne vais pas revenir sur le plan d'urgence pour lutter contre la pauvreté parce que c'est l'objet de notre question orale ensuite. Sur l'illectronisme, je n'ai rien contre, on n'a rien contre cette convention qui va permettre de lutter justement contre cet illectronisme. Mais nous ne pouvons que déplorer le manque d'accès aux services publics autrement que par Internet. Tout le monde n'a pas Internet et surtout tout le monde n'a pas d'équipement informatique ou même tout simplement de smartphone. Il a suffi de voir pendant le confinement l'isolement de certains élèves complètement coupés de suivi pédagogique par manque de moyens ou la file de personnes venant chercher des masques gratuits sans avoir pu s'inscrire préalablement. Notre département est très touché par l'illectronisme et en même temps les guichets d'accès aux services publics s'éloignent de plus en plus des habitants et habitantes. Les démarches se numérisent. Le besoin d'accompagnement se fait de plus en plus ressentir. Alors, d'accord pour lutter contre l'illectronisme, mais nous tirons la sonnette d'alarme sur l'accès aux aides de l'État et des collectivités. Le numérique, oui, mais pas à n'importe quel prix et à condition de ne pas être le remplaçant d'humains au service d'humains.

**MME FOURE :** D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Donc, je passe la parole à Mathilde ROY.

**MME ROY :** Oui, merci, Madame le Maire. Donc, par rapport à tout ce qui a été évoqué, vous savez que nous ne sommes pas insensibles à la situation. J'y reviendrai un peu plus en détail par rapport à la réponse à la question orale. Mais sur le point précis qui a été posé de celui d'écouter les associations et de travailler avec elles, on vient d'en faire en partie la démonstration avec la méthode et la démarche qui a été mise en place dans le cadre du pacte pour le bien-vivre puisque comme vous le savez, il s'est agi d'une démarche participative qui a été ouverte à tous les acteurs. On a réuni plus de 460, à peu près 475 personnes issues de milieux différents et en très grande partie du tissu associatif, mais aussi des citoyens et également des membres bien sûr de cette instance qui ont voulu consacrer un petit peu de temps et qui nous ont aidés à réfléchir. On a par ailleurs aussi enrichi la démarche avec également une consultation citoyenne qui a été mise en place et qui a permis, en ligne, à des personnes de répondre sur les thématiques du pacte pour le bien-vivre, et également soumettre des propositions. Nous aurons donc l'occasion, par rapport à la synthèse déjà des grandes idées qui ressortent sur le sujet, de revenir vers vous et de bien sûr retravailler ensemble sur ces sujets par rapport aux priorisations des actions concrètes qui émaneront de ces travaux.

On a bien entendu conscience que l'urgence, elle est aujourd'hui. Vous l'avez dit : il y a plus d'un million de personnes pauvres qui sont recensées et on peut malheureusement considérer que cela va encore s'aggraver compte tenu de la situation qu'on connaît à partir de demain. Donc, on n'est pas sans agir. On est en relation constante avec les associations, notamment d'aide alimentaire, et via le CCAS on y répond également.

Ensuite, vous avez parlé de la volonté d'avoir une évaluation du Plan Logement d'Abord. Comme vous le savez, il y a eu encore une réunion il y a à peu près trois semaines qui a réuni l'ensemble des acteurs concernés et le département est fer de lance avec la direction de la cohésion sociale sur le sujet. On pourra, si on en convient, lors d'une prochaine séance, je

pense peut-être plutôt en début d'année ou voire même à la fin du premier trimestre, faire un bilan parce que le premier appel à manifestations d'intérêt aura peut-être porté ses fruits et le second aura déjà permis d'identifier quels seraient les projets qui seraient concernés dans le département, et on pourra revenir vers vous là-dessus avec des éléments à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Enfin, sur le sujet qui a été abordé par rapport à la déshumanisation, si on peut dire ça comme ça, des réponses qui sont apportées aux administrés, je voulais justement faire le lien avec un point d'actualité qui est les réponses et les services qui sont apportés par rapport notamment aux maisons France Services. Donc, vous savez que ce sont des lieux qui ont été mis en place historiquement par l'État, qui avant s'appelaient les services publics de quartier et qui ont évolué vers les MSAP, donc les Maisons de Services Au Public, puis qui ont évolué vers le dernier label qui est l'Établissement France Services. Donc, on a eu la bonne nouvelle d'apprendre là, courant octobre, que le site de Pierre Rollin vient d'être également labellisé. Précédemment, comme vous le savez, c'étaient les sites de l'Atrium et d'Etouvie qui l'ont été.

L'intérêt, c'est que cela permet quand même d'apporter des réponses aux administrés. Alors, il y a des bornes qui sont utilisables bien entendu, mais actuellement vous savez qu'elles ne sont pas utilisables compte tenu des préconisations sanitaires. Mais cela permet justement d'apporter des réponses grâce au concours de l'ensemble des partenaires qui sont présents, certains de manière pérenne, d'autres par des permanences qu'ils tiennent, et cela recoupe à la fois toutes les démarches qui peuvent être liées à l'état civil, lié à la justice. Cela peut être également lié à la santé, aux allocations familiales, au logement. Bref, tout type de démarche liée aussi par rapport aux impôts.

Juste un petit chiffre : il y a eu quand même 16 000 dossiers qui ont été étudiés dans ce cadre en 2019 et donc un réseau de dix partenaires qui est mobilisé sur chacune de ces maisons France Services.

Enfin l'autre bonne nouvelle, c'est que ça permet par ailleurs d'obtenir un accompagnement financier de 30 000 € par structure et par an. Donc autrement dit 90 000 € qui sont alloués par l'État au bénéfice de cette structure et donc cela finance les intervenants de la collectivité qui peuvent justement constituer le lien humain que vous évoquiez et accompagner nos ressortissants, y compris ceux qui bien sûr ont des difficultés avec le numérique ou des difficultés de langage tout simplement. Donc, ça permet également, je l'ai souligné, de valoriser le travail remarquable qui a pu être fait par l'ensemble des équipes. Donc, je pense aussi qu'on peut les féliciter parce que l'audit a démontré que les prérequis étaient remplis, par la qualité du travail, pour permettre d'allouer ce label.

Voilà, Madame le Maire, ce qu'on peut dire en gros aux points qui ont été soulevés.

**MME FOURE** : Merci. On va passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- QUESTION ORALE SUR L'ANNULATION DU SPECTACLE DE NOËL DES ECOLIERS

**MME FOURE :** Je passe la parole à Monsieur BARA.

**M. BARA :** *Madame le Maire, chers collègues, spectacle de Noël offert traditionnellement par la municipalité est annulé cette année en raison de la crise sanitaire, considérant le « risque de brassage » trop important des enfants et de leurs accompagnateurs en pleine reprise de l'épidémie de la Covid-19.*

*Ce spectacle, qui a lieu chaque année et se tient pendant 3 semaines, a profité l'année dernière à 15 000 enfants des écoles et établissements spécialisés de la Ville d'Amiens et de sa métropole. C'est un spectacle très attendu et apprécié du public scolaire.*

*Si nous comprenons les raisons qui motivent cette décision, nous ne pouvons pas croire que ce spectacle soit simplement annulé ou reporté. Il nous semble important que les enfants assistent à un spectacle en cette fin d'année, qui s'annonce morose. La crise sanitaire et la crise sociale que nous traversons ne doivent pas enlever aux enfants ce moment d'émerveillement. Nul besoin de rappeler la place essentielle de la culture dans l'éducation.*

*C'est pourquoi nous demandons si la Ville d'Amiens a prévu des solutions alternatives à l'annulation du spectacle ? La municipalité envisage-t-elle de faire appel aux structures culturelles locales ?*

*De petits spectacles pourraient être joués dans les écoles, évitant ainsi le « brassage » des élèves et de leurs accompagnateurs. Pour cela, Amiens et sa métropole ne manquent pas de compagnies à mêmes d'intervenir auprès des jeunes publics, comme Chés Cabotans, Issue de secours, Le Poulailleur, ou bien d'autres encore. Nous suggérons de nous appuyer sur ces nombreux acteurs culturels locaux.*

**MME FOURE :** Je passe la parole à Hélène BOUCHEZ pour la réponse.

**MME BOUCHEZ :** Merci, Madame le Maire.

La Ville d'Amiens initie depuis plusieurs années une action originale et forte autour des fêtes de fin d'année en promouvant le livre et la lecture. Cette dynamique locale autour de la bande dessinée a favorisé l'émergence d'auteurs qui vivent et travaillent à Amiens. Ils font rayonner largement le festival BD au-delà de notre ville.

C'est dans ce contexte et afin de favoriser les pratiques de lecture que nous avons fait le choix d'offrir une parution adaptée à l'âge des élèves. Cette opération pédagogique vise à déclencher ou accompagner le désir et le plaisir de lire chez l'enfant.

Au regard de la crise sanitaire et des inquiétudes de plus en plus fortes qui s'expriment à ce jour en lien avec l'inspection académique, il a été décidé de ne pas proposer comme chaque année, un spectacle de Noël au cirque municipal Jules Verne.

Les préconisations faites par l'Éducation Nationale lors de la rentrée scolaire étaient d'assurer une traçabilité, autrement dit savoir qui et avec qui. Dans la mesure du possible d'éviter au

maximum le regroupement des classes et donc le brassage d'enfants et d'adultes qui les accompagnent.

Le fait d'organiser un spectacle dans chaque école mettrait donc à mal ces préconisations puisque tous les enfants d'une même école seraient regroupés au même endroit.

Au-delà de cet aspect se pose aussi la question de la qualité pédagogique du spectacle proposé, et qu'elle soit compatible à toutes les tranches d'âge.

Soucieuse d'une belle alternative pour les enfants scolarisés, une invitation pour une visite gratuite au parc zoologique d'Amiens leur sera offerte pour Noël. Ce sera l'occasion d'une sortie culturelle en famille, d'y découvrir de nouveaux espaces "Archipel" et "Rivages" du zoo. Une véritable île de biodiversité qui associe calme, nature, dépaysement qui permettra à chacun de découvrir le monde et de se laisser surprendre par l'un des 500 animaux qui peuplent le site.

**MME FOURE :** Merci.

**- QUESTION ORALE « QUEL PLAN D'URGENCE A AMIENS POUR LUTTER CONTRE LA  
PAUVRETE ? »**

**MME FOURE :** La deuxième question orale porte sur le plan d'urgence pour lutter contre la pauvreté. Je passe la parole à Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX :** Merci, Madame la Maire.

En mai et juin 2020, lorsque le déconfinement a eu lieu et que la campagne électorale battait son plein, l'heure était au bilan du confinement pour les associations de solidarité. Dans ce cadre, avec les candidat-e-s de la liste Amiens c'est l'tien, nous avons rencontré quelques-unes de ces associations. Le bilan était lourd. Le président Macron parlait de guerre, tous les soirs à la télévision apparaissait le décompte des cas et des décès, mais il a fallu aussi compter nos pauvres. Car oui, la pauvreté a augmenté, voire même explosé. Au niveau national, le Secours Populaire a aidé plus d'un million de personnes pendant le confinement, alors qu'en 2019, sur toute l'année, le chiffre s'élevait à 3,3 millions. 46 % des demandeurs et demandeuses étaient jusque-là inconnu-e-s de l'association. Henriette Steinberg, la secrétaire de l'association affirme qu'ils n'ont jamais connu une situation pareille depuis la seconde guerre mondiale. À Amiens, place Vogel, le Secours Populaire voit devant son minuscule local la file s'allonger, à la vue de tous les passants, sur un axe très fréquenté. Cela ne peut plus durer. Madame la Maire, c'est humiliant. Nous savons que la mairie subventionne ce local, mais nous pensons qu'il faut dès à présent, en collaboration avec l'association réfléchir à une meilleure situation pour ces locaux. Vous avez, il y a peu, refusé l'installation d'un frigo solidaire quai Bélu et motivé ce refus par l'argument que la situation pouvait être quelque peu gênante car trop visible pour les bénéficiaires. Or, la situation de l'épicerie solidaire place Vogel n'est pas plus évidente. Nous ne sommes pas encore sorti-e-s de la crise du Covid, loin de là. La Banque de France annonce une suppression d'emplois attendue de 800 000 personnes. Les petits boulots étudiants disparaissent et les CDD se renouvellent de moins en moins. Les gens ont faim. Nous avons vu ce soir le budget supplémentaire et nous déplorons le peu de moyens exceptionnels mis à disposition du CCAS... Pourtant nous ne sommes pas sans solution. Les discussions autour du Pacte Pour le Bien-Vivre sont lancées, très bien. Mais l'urgence est là, pourquoi ne pas lancer un plan d'urgence de lutte contre la pauvreté ? La mairie dispose d'une grande cuisine centrale, pourquoi ne pas réfléchir à mettre en place des confections et distributions de repas en collaboration avec le CCAS et les associations solidaires (nous n'en manquons pas sur Amiens)

? Avez-vous des solutions d'urgence à proposer en cas de prolongement de cette crise sanitaire et sociale, voire même de reconfinement ?

**MME FOURE** : C'est Madame Mathilde ROY qui va répondre à la question.

**MME ROY** : Oui, merci, Madame le Maire.

Donc Mesdames, je vous remercie pour votre question qui rejoint des préoccupations qui nous sont communes.

En effet, entre les milliers de morts, de malades et le million de personnes supplémentaire qui ont basculé dans la pauvreté, notre pays paye lourdement les effets de la crise sanitaire.

La période de confinement a été extrêmement difficile sur de nombreux points : précarité alimentaire, perte d'emplois, rupture des liens sociaux, et les impacts sont encore bien présents.

Au cœur des politiques sociales et des solidarités, la Ville d'Amiens et son CCAS se sont très fortement mobilisés pour apporter les réponses d'urgence à tous les Amiénois. Je le rappelle, nous étions le seul accueil public ouvert, ce qui a de facto engendré pendant le confinement une augmentation exponentielle des demandes auxquelles nous avons répondu.

Aussi, nous connaissons bien les problématiques que vous évoquez, elles nourrissent nos actions au quotidien et les liens étroits que nous entretenons avec le réseau associatif et les partenaires institutionnels. Ainsi, au sujet des locaux, de certaines associations, des pistes pour des lieux de distribution alimentaire se profilent et feront l'objet de discussion avec les intéressées prochainement.

Oui, 29 416 Amiénois vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ces habitants disposent de bas revenus et sont directement exposés à la précarité alimentaire.

À Amiens, 11 275 personnes sont bénéficiaires d'une aide alimentaire. La distribution de denrées brutes est mise en œuvre par 14 associations caritatives habilitées dans 22 lieux de distribution alimentaire et 3 épiceries sociales

Au-delà des subventions versées aux associations (à savoir 108 500€ en 2020) et des mises à disposition de locaux, le CCAS accorde 301 170€ d'aides facultatives alimentaires (soit une aide moyenne de 103€).

Au total le CCAS examine 6 400 demandes d'aides facultatives par an, ce qui représente 3258 familles aidées. Le montant moyen de l'aide accordée est de 94 €, pour un budget total de 566 275 €.

Preuve de notre proactivité, une aide alimentaire « jeune » a été créée. De fait, 18 000€ de crédits d'Amiens For Youth ont été alloués au CCAS. Près de 600 jeunes ont été aidés jusque fin juillet. Ces derniers peuvent d'ailleurs toujours solliciter le CCAS pour être accompagnés, et ça il faut vraiment le faire savoir.

Par ailleurs, la Ville dispose d'un outil incontournable : le jardin solidaire de Saint Maurice. Ce sont 7000m<sup>2</sup> de terre cultivée, au bénéfice des plus précaires et des associations.

Ainsi, à fin septembre, près d'1,5 tonne de fruits et légumes frais et bio y ont été produits, les 2/3 ont été donnés directement aux associations, le reste ayant été distribué directement aux bénéficiaires d'aides facultatives et de l'Espace de Vie Sociale de Saint Maurice.

Cette distribution de légumes est également l'occasion de travailler avec les bénéficiaires la transformation des produits au sein de la cuisine de l'Espace de Vie Sociale au travers d'ateliers culinaires. Cette même question est également traitée par le service municipal de santé publique et son food truck qui, hebdomadairement, se rend à proximité des lieux de distribution alimentaire et propose des recettes aux bénéficiaires afin de leur faire goûter tout ce qui peut être fait avec les produits fournis et éviter ainsi le gaspillage.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est d'ailleurs un des buts du projet de frigo partagé porté par l'association en savoir plus. L'association a été reçue par divers élus fin septembre et début octobre. Loin d'être un refus, nos questionnements portent sur l'accessibilité et la sécurité alimentaire afin qu'il puisse bénéficier au plus grand nombre de personnes. Sans nul doute, ce projet verra le jour très prochainement également.

Vous évoquez la question des moyens supplémentaires qui pourraient être alloués au CCAS. Au passage, je le rappelle, le CCAS est un Établissement Public, doté d'un Conseil d'Administration, dont d'ailleurs un certain nombre d'entre vous font partie, souverain sur les décisions qu'il prend et les orientations qui sont retenues. Sachez néanmoins que la question de la précarité alimentaire a déjà été retenue comme axe de travail prioritaire de ce Conseil d'Administrations et fera l'objet de nouvelles actions dont nous pourrons reparler.

Quoi qu'il en soit, la question des moyens ne peut être déconnectée de l'accompagnement des publics qui sollicitent le CCAS. Le budget des aides facultatives pourrait être doublé, triplé, ceci sera inefficace sans accompagnement. Voilà ce qui peut aujourd'hui être dit par rapport à nos intentions et nous aurons l'occasion d'y revenir lors des travaux qui seront restitués par rapport aux propositions concrètes d'actions qui pourront être mises en œuvre.

**MME FOURE :** Merci.

#### - QUESTION ORALE « DU BEAU SVP »

**MME FOURE :** La troisième et dernière question orale est intitulée « Du beau svp » et je passe la parole à Monsieur MELNISANCOT pour qu'il la présente.

**M. MELNISANCOT :** Madame le Maire, mes chers collègues, les élus Amiens au Cœur souhaitent pointer du doigt les dérives qui existent depuis maintenant bien trop longtemps dans Amiens quant à la préservation de son esthétisme.

L'esthétisme de notre ville doit être une composante de nombreuses actions, comme le fleurissement - où Amiens fait figure de bon élève - ou comme la préservation de son patrimoine architectural, dont nous avons hérité et dont nous avons pour mission, avec l'État, de le sublimer et de le transmettre à nos enfants.

Il existe malheureusement au moins deux secteurs dans lesquels Amiens n'est pas encore un bon élève. Deux points qui ne semblent pas encore au cœur de vos préoccupations, alors qu'en affichant une volonté affirmée, vous pourriez rectifier très vite le tir. Deux points qui peuvent paraître futiles à certains, mais qui ne le sont pas aux yeux de nombreux Amiénois amoureux de

leur ville. Deux points qui sont à prendre vite en compte, car insidieusement, telle une gangrène et année après année, ils enlaidissent notre ville et entachent sa beauté.

Le premier point est le résultat du raccordement des foyers amiénois à la fibre optique. Sujet majeur pour fournir à chaque Amiénois un accès stable et rapide à Internet, sujet important que nous agréons, mais pour lequel l'excuse de la rapidité ne doit pas excuser la laideur souvent constatée dans l'exécution.

Le deuxième point est le résultat de travaux dans le sous-sol amiénois, quand les entreprises doivent accéder aux réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, ou au réseau de chaleur.

Le premier est un entremêlât de câbles qui courent le long des façades de nos maisons et immeubles, qui traversent les rues, qui sont accrochés souvent n'importe comment, et qui défigurent notre patrimoine architectural. Des plats de nouilles que vous laissez poser par des prestataires, sans véritables contrôles.

Le deuxième est de l'ordre de la couture, mais hélas, pas de la haute couture. Il s'agit des infâmes rustines et patchworks que les prestataires mandatés par la ville ou les distributeurs d'énergies essaient sur nos routes et trottoirs. Jamais l'aspect esthétique n'est pris en compte, on coule de l'enrobé au plus vite pour reboucher. Vous laissez remplir en noir des rectangles, des carrés, et des zigzags qui étaient gris avant le passage du marteau-piqueur. Vous laissez remplacer des pavés gris par d'infâmes coulures qui dénotent. Ni les matériaux ni les couleurs d'origines ne sont respectés, comme si les prestataires dont vous êtes les donneurs d'ordres étaient animés par une vilaine doctrine «Allons au plus vite ! Le beau, on s'en fiche !».

Eh bien non, on ne s'en fiche pas. Amiens mérite du beau, Amiens mérite que ses élus se préoccupent de ce sujet et que des messages clairs soient passés à nos services en charge de ces dossiers, pour qu'ils posent des règles dans les marchés publics passés, et pour qu'ils contrôlent les prestataires que les Amiénois payent, via leurs impôts.

Alors mes Chers Collègues, alors Madame le Maire, notre question orale est on ne peut plus claire : Allez-vous prendre des mesures concrètes et rapides pour que le beau soit une constante dans les travaux qui seront entrepris dans le mandat ? Allez-vous créer des règles pour que les prestataires que nous payons se préoccupent de faire du travail soigné ? Allez-vous missionner vos services pour que les fins de chantiers soient mieux contrôlées et ne déclenchent un paiement que si la bonne - et belle – exécution est constatée ?

Le beau avait une place très importante dans le programme que le groupe Amiens au Cœur a porté lors des élections municipales. Nous veillerons à sa diffusion, et sommes presque convaincus, avant même votre réponse, que vous avez aussi l'envie qu'Amiens soit belle, Madame le Maire. De manière constructive et dans l'intérêt de tous, nous mettons ce soir ce point sur la table pour que vous preniez des engagements forts et mesurables.

**MME FOURE :** Je passe la parole à Madame VERRIER pour la réponse.

**MME VERRIER :** La qualité des espaces publics est un point essentiel à nos yeux et auquel même le maire accorde aussi une grande importance. La notion de qualité est un gage de respect aux Amiénois. Elle participe à se sentir bien dans sa ville. C'est d'ailleurs le sens donné aux transformations des rues et des boulevards qui se sont déroulées dans le cadre du projet BHNS. Les Amiénois ont apprécié les nouveaux abribus DECAUX, la multiplication des plantations d'arbres et des espaces fleuris ou encore le nouveau mobilier urbain de qualité.

La beauté de la ville est aussi soulignée dans le courrier du président du Conseil national des villes et villages fleuris qui a été adressé à Madame le Maire il y a deux jours. Il souligne, je le cite : « Le jury a apprécié la propreté de l'espace public, les façades entretenues, le mobilier urbain, la publicité limitée et les circulations douces privilégiées. »

Plus précisément, je vous rappelle que notre collectivité investit chaque année 400 000 €, c'est-à-dire 200 pour la ville et 200 pour la métropole, sur le territoire de la ville d'Amiens pour enfouir des réseaux, améliorant ainsi le cadre de vie des Amiénois puisque le paysage est libéré d'équipements aériens disgracieux.

Alors pour ce qui concerne les câbles aériens en façades, ils présentent néanmoins l'avantage d'éviter l'ouverture des trottoirs et chaussées pour les interventions de maintenance et d'éviter aussi certains équipements impactant les façades, comme des coffrets.

Dans le cadre des opérations menées par la collectivité, chaque propriétaire doit donner son accord avant intervention sur la base d'un dossier d'étude qui va illustrer le passage en façade des réseaux qui est utilisé pour minimiser son impact visuel. Les agents de la collectivité sont chargés de vérifier la conformité des réalisations réalisées par les entreprises qui ont répondu à un marché public dont les pièces techniques encadrent notamment la qualité.

Pour ce qui concerne le déploiement de la fibre optique, il est à la charge d'Orange. Orange et les trois autres opérateurs raccordent chacun leurs propres clients et multiplient ainsi le nombre d'intervenants sur la façade des particuliers. Orange est conscient des problèmes à ce niveau et indique s'être engagé dans un groupe de travail avec l'ARCEP, c'est-à-dire l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, qui doit déboucher dans quelques mois sur de nouvelles normes et de nouveaux standards de qualité. Il convient de préciser qu'actuellement chaque particulier peut signaler une anomalie constatée sur les équipements du réseau Orange, comme par exemple les câbles mal posés, sur le site [dommages.reseaux.orange.fr](http://dommages.reseaux.orange.fr).

Pour ce qui concerne le souci de préserver la qualité urbaine, la ville d'Amiens a souhaité qu'une charte des espaces publics soit établie en 2017. Cette charte prend désormais la forme d'un guide qui préconise des principes d'aménagement concernant les matériaux, matériel et mobilier, éclairage, et explicite les principes d'une bonne maintenance et gestion du domaine public aménagé pour pérenniser la qualité obtenue à l'occasion des différents aménagements de la ville. La collectivité œuvre quotidiennement pour assurer la conservation de son patrimoine et ça se décline par une organisation et des procédures adaptées. Chaque intervenant doit saisir le service de la voirie avant toute ouverture afin d'encadrer et de préciser les modalités d'exploitation. Les prescriptions techniques relayant les conditions de mise en état sont systématiquement délivrées aux opérateurs de réseaux et vérifiées sur site par les contrôleurs du service voirie lors de l'exécution des travaux.

Je vous informe que pour rendre plus efficient le contrôle des interventions sur les espaces publics opérés par les agents, notre collectivité vient d'investir dans un outil de gestion patrimoniale qui permettra à terme de disposer d'une vision consolidée du patrimoine des espaces publics de la collectivité et de mettre en œuvre une politique de planification de son entretien. Cet outil va permettre également de gérer et de coordonner les interventions des concessionnaires avec un suivi en direct des interventions sur le terrain.

Nous travaillons par ailleurs actuellement sur un nouveau règlement de voirie avec l'objectif de la préservation de notre patrimoine non seulement routier mais aussi végétal. Ce travail se fait avec l'ensemble des partenaires et notamment les concessionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité pour trouver des solutions aux points d'achoppement identifiés et permettre d'aboutir à la validation de documents actualisés.

Comme vous pouvez le constater, nous ne ménageons donc pas nos efforts pour que notre ville devienne encore plus belle qu'elle n'est. Mais je ne doute pas, par la forme de votre question, que vous en étiez déjà convaincus.

**MME FOURE** : Merci. La séance est levée. Je vous donne rendez-vous jeudi 10 décembre, à 18 heures.

La séance est levée à 21 h 37.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ

